

Concertation garantie par



CONCERTATION PRÉALABLE
2 SEPTEMBRE – 18 OCTOBRE 2024

ORPINIA

by  SWISS KRONO

Projet d'usine de production
de panneaux à base de bois
(SWISS KRONO) et son
raccordement électrique (RTE)
à Fargues-sur-Ourbise (47)



BILAN

de la concertation préalable



www.concertation-projet-orpinia.fr



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE

1

LE PROJET ORPINIA ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE 5

- a. Les maîtres d'ouvrage 6
- b. Le choix du site de Fargues-sur-Ourbise 8
- c. Les grandes lignes du projet 9
- d. La démarche environnementale 10
- e. Le calendrier prévisionnel 11

CHAPITRE

2

L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE 13

- a. Une concertation sous l'égide de la CNDP 14
- b. Les objectifs de la concertation 14
- c. Le périmètre de la concertation 14
- d. Les outils d'information et de mobilisation du public 14
- e. Les outils de participation du public 17
- f. Les temps d'échange 18
- g. La concertation en chiffres 20
- h. Aspect qualitatif de la concertation 20

CHAPITRE

3

LES PRINCIPALES THÉMATIQUES ABORDÉES LORS DE LA CONCERTATION ET LES RÉPONSES APPORTÉES 21

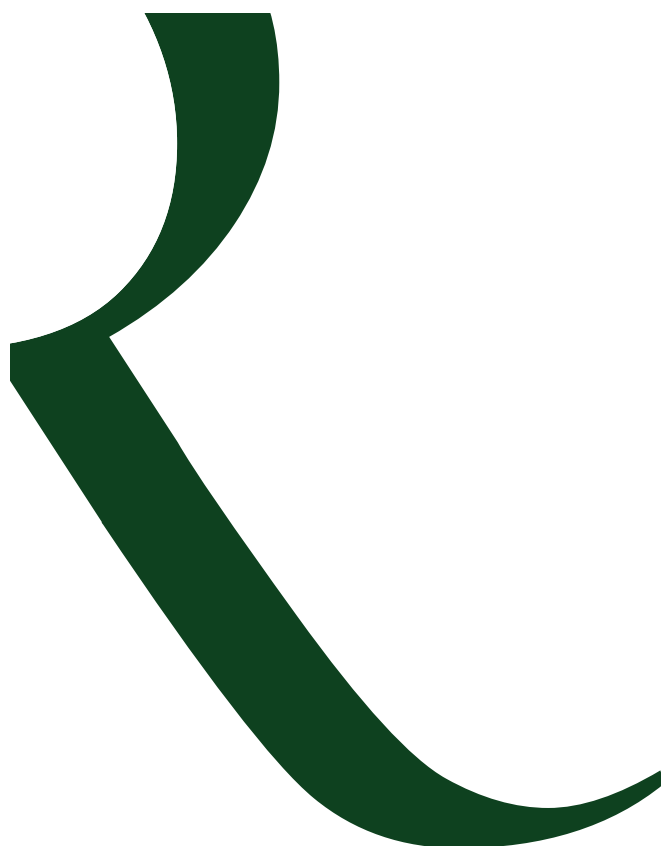
- a. Une dynamique de réindustrialisation saluée par de nombreux participants 22
- b. Des demandes de précisions quant au calendrier du projet et aux différentes phases mentionnées 23
- c. De nombreuses interrogations sur le trafic routier, et plus spécifiquement sur les itinéraires prévus pour rejoindre la D8 24
- d. Des inquiétudes exprimées quant à la ressource en eau, et des demandes de garanties sur la préservation de la qualité des cours d'eau 25
- e. Quelques préoccupations quant aux impacts du projet, qu'il s'agisse des émissions de poussières ou de la préservation de la biodiversité 26
- f. Un débat plus large autour de la gestion du massif des Landes, la disponibilité de la ressource et les conséquences sur la filière bois 27
- g. Des interrogations sur la future ligne RTE et son impact sur le territoire 28
- h. Des propositions sur l'alimentation électrique de l'usine, avec une volonté forte des participants de favoriser le recours aux énergies renouvelables 29

LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE ET LES MESURES QUE LES MAÎTRES D'OUVRAGE SOUHAITENT METTRE EN ŒUVRE POUR EN TENIR COMPTE..... 31

Apporter des garanties sur la ressource en bois visée et sur la compatibilité du projet avec le massif forestier et les acteurs déjà implantés.....	32
Poursuivre la réflexion initiée autour de la sous-traitance, afin de maximiser le recours à des entreprises locales.....	32
Travailler en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi à l'identification des besoins en formation et en recrutement.....	32
Reprendre les itinéraires routiers avec le bureau d'étude en charge de l'étude trafic.....	32
Étudier la mutualisation du raccordement électrique entre le projet SWISS KRONO et d'autres projets.....	33
Poursuivre le dialogue avec les habitants et les acteurs du territoire.....	33

LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LES MAÎTRES D'OUVRAGE AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS..... 35

Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponses.....	36
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.....	40



ORPINIA

by  SWISS KRONO

CHAPITRE

1

Le projet Orpinia et son raccordement électrique

A. LES MAÎTRES D'OUVRAGE



SWISS KRONO, leader mondial de la fabrication de matériaux à base de bois

Fondé en 1966 et basé à Lucerne en Suisse, le groupe SWISS KRONO est l'un des leaders mondiaux des fabricants de matériaux à base de bois. L'entreprise propose une large gamme de produits dans les domaines de l'aménagement intérieur, des sols et des matériaux de construction.

SWISS KRONO emploie actuellement plus de 5 000 personnes sur dix sites de production. Le groupe est présent en Suisse, en France, en Allemagne, en Hongrie, en Pologne, en Russie, en Ukraine et aux Etats-Unis et fournit des clients dans plus de 120 pays.

En France, la société est implantée depuis 1988 sur la commune de Sully-sur-Loire (45), en région Centre-Val de Loire.

Depuis sa création, le groupe SWISS KRONO a mis l'accent sur une utilisation durable des ressources. La stratégie au long cours du groupe englobe des investissements ciblés avec lesquels il favorise la protection de l'environnement et soutient la gestion durable des forêts, tout en veillant à réduire l'utilisation de ressources naturelles. Le groupe SWISS KRONO étudie et investit en permanence pour mettre le plus largement possible en œuvre la durabilité.

Les usines du groupe se fournissent en matière première chez des exploitants forestiers et des sylviculteurs qui gèrent leurs forêts durablement. Les processus de production dans tous les sites sont soumis à d'importantes normes de qualité et font régulièrement l'objet d'une évaluation effectuée par des organismes indépendants.

Le groupe SWISS KRONO est un acteur majeur de l'économie circulaire de par son intégration, dans l'utilisation, de matières premières non utilisées par d'autres filières et gérées durablement.



SWISS KRONO au sein de la chaîne de valeur de la filière bois

RTE, en charge du raccordement au réseau public de transport d'électricité

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur tout le territoire national grâce à la mobilisation de ses 9 500 salariés.

RTE gère en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre la production et la consommation. RTE maintient et développe le réseau à haute et très haute tension (de 63 000 à 400 000 volts) qui compte plus de :

- 100 000 kilomètres de lignes aériennes ;
- 6 000 kilomètres de lignes souterraines ;
- 2 800 postes électriques en exploitation ou en co-exploitation ;
- 51 lignes transfrontalières.

En Nouvelle-Aquitaine, RTE exploite :

- 12 885 km de lignes aériennes ;
- 968 km de lignes souterraines ;
- 356 postes électriques.



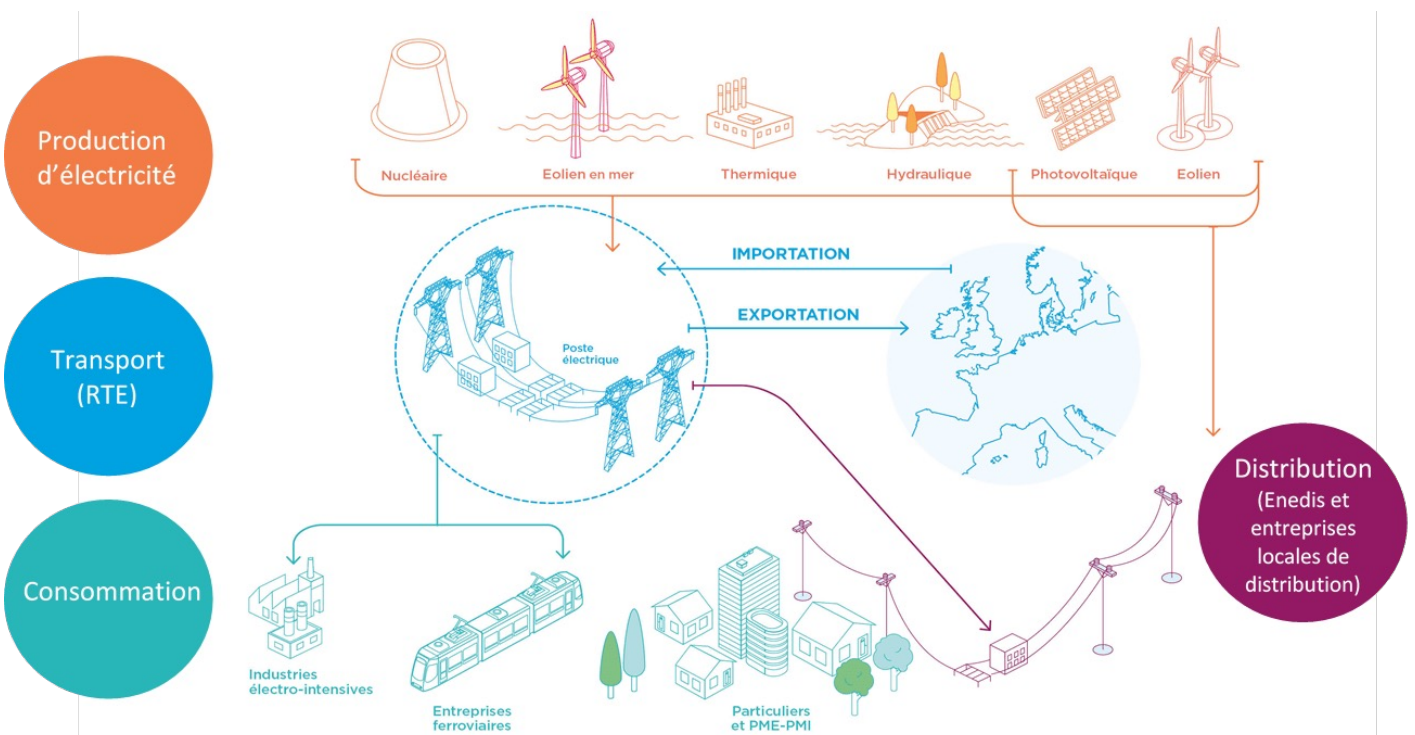
Le réseau français, qui est le plus étendu d'Europe, est interconnecté avec 33 pays.

En tant que responsable du réseau public de transport d'électricité, RTE exerce ses missions de service public en :

- Assurant un haut niveau de qualité de service ;
- Accompagnant la transition énergétique et l'activité économique ;
- Assurant une intégration environnementale exemplaire.

En tant qu'opérateur industriel de la transition énergétique neutre et indépendant, RTE optimise et transforme son réseau pour raccorder les installations de production d'électricité, quels que soient les choix énergétiques futurs. RTE, par son expertise et ses rapports, éclaire les choix des pouvoirs publics.

En vertu des missions de service public qui lui sont conférées, RTE assure le raccordement et l'accès, dans des conditions non discriminatoires, au réseau public de transport d'électricité. **Ainsi, RTE a en charge le raccordement du projet Orpinia de SWISS KRONO au réseau de transport public d'électricité, en tant que maître d'ouvrage.**

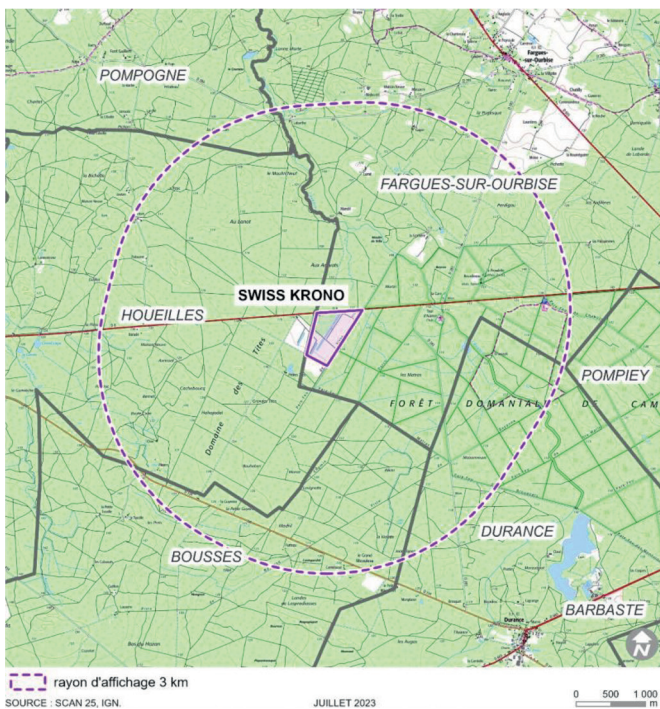


La position de RTE au sein du paysage électrique

B. LE CHOIX DU SITE DE FARGUES-SUR-OURBISE

Le projet Orpinia prévoit de s'implanter sur la commune de Fargues-sur-Ourbise, au sein de la Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne, en Lot-et-Garonne (47). A plus long terme, des installations complémentaires pourraient être envisagées sur une parcelle contiguë, située sur la commune de Houeillès,

Le site envisagé se situe sur des terrains anciennement occupés par Alliance Forêts Bois, sur une superficie d'environ **35,2 hectares** (phases 1 et 2).



Implantation prévue du projet Orpinia (Source : Scan 25, IGN)

Le site est situé en zone rurale, à 4 km au sud-ouest des habitations de Fargues-sur-Ourbise. Il est entouré :

- À l'est, par des boisements ;
- Au sud, par l'ancien site de la société Alliance Forêts Bois ;
- À l'ouest, par des bassins de rétention puis des boisements ;
- Au nord, par la route départementale D8, puis des boisements.



Vue aérienne du site d'implantation (Source : BD ORTHO 2021, IGN)

Le site a été retenu par SWISS KRONO pour les raisons suivantes :

Un approvisionnement sécurisé en lisière de la forêt landaise

Situé à 60 km d'Agen et de Mont-de-Marsan, à 100 km de Bordeaux et à 150 km de Toulouse et de Pau, le site d'implantation bénéficie d'une **position géographique privilégiée**. Il est à proximité à la fois des zones d'approvisionnement potentielles et de la zone commerciale visée, à savoir le sud de la France et la péninsule ibérique. Il est en effet situé en bordure du massif forestier des Landes de Gascogne, l'un des plus vastes d'Europe, à proximité d'une activité dense de sylviculture, ce qui permettrait de fournir la majorité des bois nécessaires à la production des panneaux OSB.

Des infrastructures de transport adaptées au projet

Le site bénéficie par ailleurs d'**infrastructures de transport adaptées à l'activité du projet**. Il est situé à proximité immédiate de la route départementale D8, qui permettra l'approvisionnement de rondins de bois et l'expédition de panneaux OSB jusqu'au réseau autoroutier, sans traversée d'agglomération. La gare de fret de Tonneins (47), située à une vingtaine de kilomètres du site pourra également permettre un recours au ferroviaire pour les exportations vers la péninsule ibérique. Des expéditions par voie maritime sont également envisageables depuis le port de Sète, port relié à Tonneins par le train.

Un site préalablement industrialisé

Une partie de la parcelle d'implantation est déjà industrialisée et héberge une activité de traitement et de stockage des bois à terre à la suite de la tempête Klaus de janvier 2009 qui a touché la région. Le choix de cette emprise permet ainsi de limiter la consommation de nouveaux espaces, dans une démarche de lutte contre l'artificialisation des sols.

Une intégration dans un tissu économique local

Le projet Orpinia prévoit de s'implanter au cœur du bassin industriel de la forêt landaise, une forêt de production de 600 000 ha qui fait travailler de nombreuses entreprises locales sur l'ensemble de la chaîne de valeur du bois, depuis son exploitation jusqu'à sa transformation : récoltants, scieries, producteurs d'emballages, papetiers, producteurs de panneaux, construction bois, etc.

En utilisant en grande partie la ressource locale du pin maritime et les coproduits ou déchets de bois des autres acteurs de la filière, le projet s'inscrit pleinement dans le tissu économique local. Il offrira de nouveaux débouchés aux sylviculteurs et aux industriels du bois, et participera ainsi à **la redynamisation industrielle d'une filière historique** sur le territoire.

Une attention particulière des collectivités territoriales

Au niveau local, le projet Orpinia bénéficie du soutien du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne, de la Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne composée de 27 communes – au premier

rang desquelles celle de Fargues-sur-Ourbise –, qui se sont prononcées à l'unanimité en faveur du projet.

Depuis les premières prises de contact, SWISS KRONO poursuit des échanges réguliers avec les élus locaux et les services de l'État pour travailler à la bonne intégration du projet sur le territoire.

C. LES GRANDES LIGNES DU PROJET

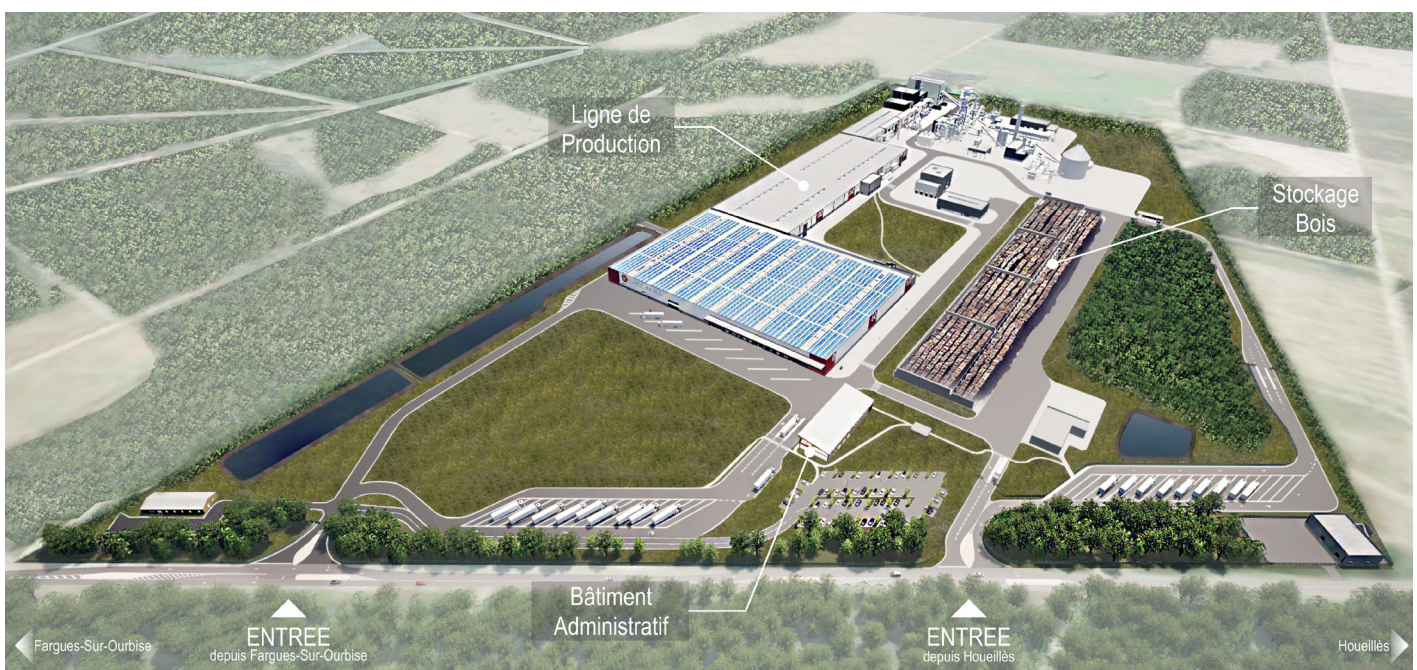
L'usine de production de panneaux OSB

Le projet Orpinia prévoit **la création d'une usine de production de panneaux OSB**, dérivés du bois, sur la commune de Fargues-sur-Ourbise (47). Il s'agira de la seconde usine de production d'OSB en France, après celle de Sully-sur-Loire exploitée par SWISS KRONO depuis 1998.

Avec un objectif de production fixé à 420 000 m³/an en phase 1 – et jusqu'à 600 000 m³/an en phase 2¹ –, le projet représentera un **maillon essentiel de la filière bois** au niveau national. Il viendra par ailleurs renforcer la dynamique de réindustrialisation du territoire autour de l'activité de transformation locale du bois.

Le montant d'investissement pour la construction de l'usine est estimé à environ **340 millions d'euros** pour la phase 1. Le projet sera financé par des **subventions** de l'État français dans le cadre du plan d'investissement France 2030 et de la Région Nouvelle Aquitaine, à hauteur de 32 millions d'euros.

L'extension du site en phase 2 nécessitera un investissement complémentaire estimé aujourd'hui à 52 millions d'euros.



¹ Soit l'équivalent de 245 000 tonnes vertes (non séchées) en phase 1, et jusqu'à 350 000 tonnes vertes en phase 2.

Le raccordement électrique

Afin d'assurer l'alimentation en électricité de la future usine, un raccordement au poste électrique de Nérac sera nécessaire. RTE est le maître d'ouvrage du raccordement.

À date, la solution de raccordement du projet Orpinia au Réseau de Transport d'Électricité est en cours d'étude. Elle s'appuie sur les hypothèses transmises dans le cadre de la demande de Proposition Technique et Financière (PTF) adressée à RTE par SWISS KRONO. Elle consistera à connecter les installations électriques du site Orpinia au poste existant de Nérac par l'intermédiaire d'**une liaison souterraine 63 000 volts d'environ 25 km.**

Ce raccordement électrique permettra d'assurer l'alimentation électrique du projet en phase 1 et également en phase 2. Aucun raccordement supplémentaire ne sera donc nécessaire pour la 2^e phase.

Le coût total du projet de raccordement électrique est estimé à **23,8 millions d'euros** aux conditions économiques de 2023. Il sera financé à hauteur de 70 % par SWISS KRONO et le solde par RTE.

CHIFFRES-CLÉS DU PROJET :

420 000 m³ de panneaux OSB produits par an en phase 1, et jusqu'à **600 000 m³** en phase 2

340 M€ d'investissement en phase 1 et 52 millions d'euros supplémentaires en phase 2

140 emplois directs en phase 1, et environ 500 emplois indirects

35 hectares d'emprise foncière (phases 1 et 2)

2028 : Mise en service de l'usine (phase 1)

D. LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Le projet Orpinia sera une **Installation Classée pour la Protection de l'Environnement² (ICPE)**, entrant dans le cadre du régime d'autorisation environnementale. **Le projet ne sera pas classé SEVESO.**

Le **Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)** qui sera déposé conjointement par SWISS KRONO et RTE permettra de démontrer l'acceptabilité du projet au regard de ses impacts et enjeux sur l'environnement. Conformément au Code de l'environnement (article R.181-13), ce dossier comprendra une présentation technique décrivant l'installation, les travaux envisagés, les procédés mis en œuvre, les moyens de suivi et de surveillance, ainsi qu'une étude d'impact.

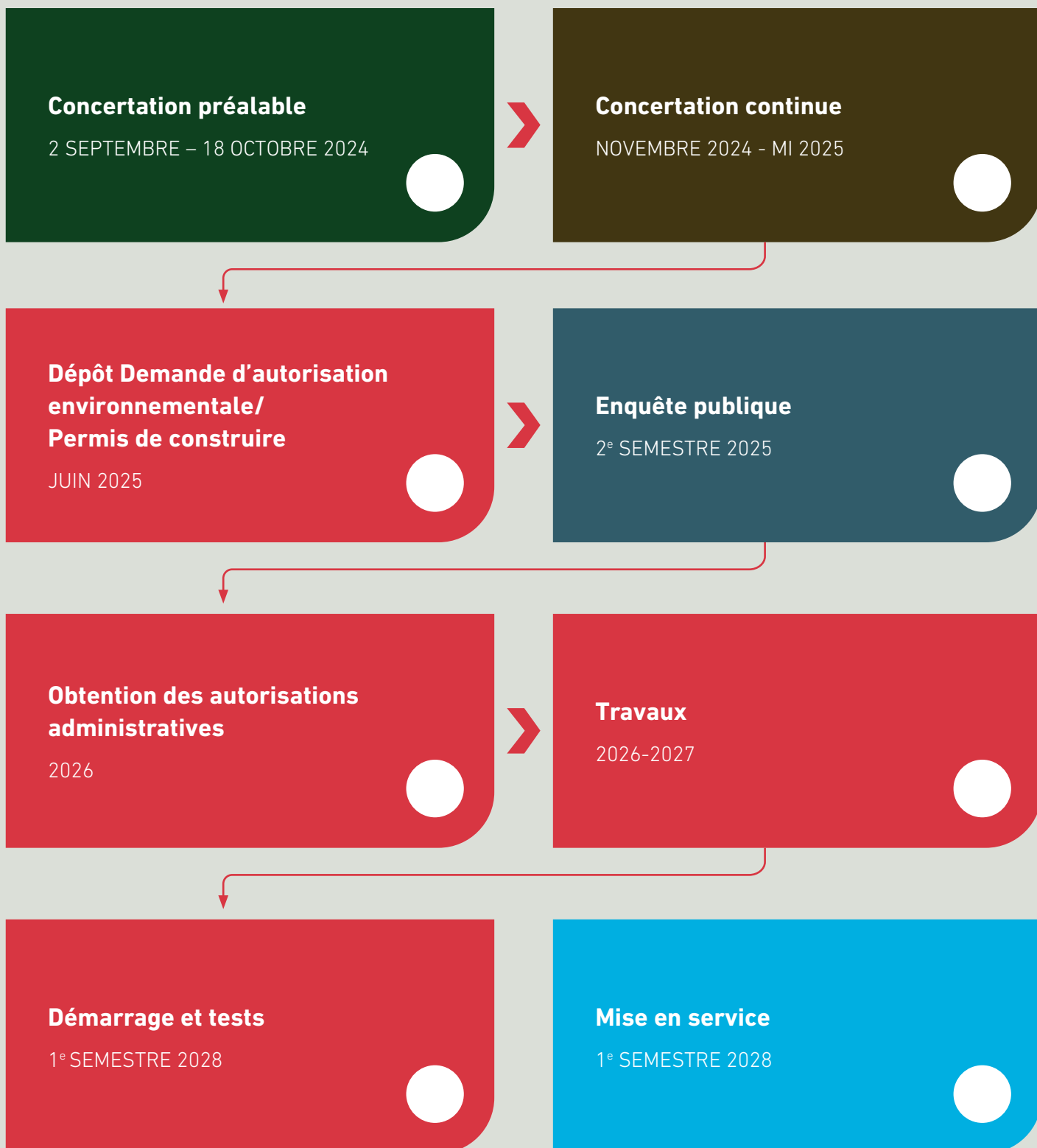
Cette étude d'impact est en cours de réalisation et sera consultable dans son intégralité lors de la phase d'enquête publique, prévue au second semestre 2025.

Dans le cadre de l'avancement de la seconde phase, l'étude d'impact sera mise à jour pour le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation environnementale, deux à trois ans après la mise en service de la phase 1. Ce deuxième dossier prendra en compte tous les effets de la première phase.

En cas de poursuite du projet Orpinia et du raccordement électrique à l'issue des procédures de concertation dont ils relèvent, le raccordement électrique sera soumis à des procédures d'autorisation dépendant du tracé, du foncier traversé et de la technologie de passage retenue. Les incidences environnementales du raccordement électrique seront appréciées à l'aune du fuseau de moindre impact retenu à l'issue de la procédure de concertation « Fontaine ».

² Le projet sera notamment classé dans la rubrique IED 3610 « Fabrication dans des installations industrielles d'un ou plusieurs panneaux à base de bois supérieur à 600 m³/jour ». Le classement définitif des rubriques est en cours de définition par la DREAL.

E. LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL



ORPINIA

by  SWISS KRONO



CHAPITRE

2

L'organisation et le déroulement de la concertation préalable

A. UNE CONCERTATION SOUS L'ÉGIDE DE LA CNDP

Au regard du montant d'investissement (340 millions d'euros en phase 1, 52 millions supplémentaires en phase 2), les maîtres d'ouvrage SWISS KRONO et RTE ont fait le choix de saisir conjointement la Commission nationale du débat public (CNDP), en application de l'article L. 121-8-II du Code de l'environnement.

Après étude de cette saisine, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable, dont elle définit les modalités, et a désigné Messieurs Jean-Marc Divina et Denis Salles en tant que garants de cette concertation.

Cette concertation s'est déroulée sur **une période de 7 semaines, du 2 septembre au 18 octobre 2024.**

Tout au long de la concertation, les garants ont eu pour mission de garantir la sincérité des informations transmises par les maîtres d'ouvrage et de veiller au bon déroulement de la démarche. Ils ont collaboré étroitement avec SWISS KRONO et RTE, dans le respect des principes et des valeurs définis par la CNDP, à savoir l'indépendance, la neutralité, la transparence, l'égalité de traitement, l'argumentation et l'inclusion.

Présents lors de toutes les étapes de la concertation, les garants ont assuré un suivi permettant de garantir le bon déroulement du processus et la participation effective du public.

À l'issue de la démarche, ils ont publié le 19 novembre 2024 un bilan retraçant les différents temps et les conditions de déroulement de la concertation. Ce bilan est disponible sur le site internet de la concertation³ et celui de la CNDP⁴.

Le présent document tient compte de ce bilan et répond aux questions et recommandations formulées par les garants.

B. LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Le Code de l'environnement stipule que la concertation préalable doit permettre de débattre de plusieurs aspects essentiels du projet, notamment son opportunité, ses objectifs et ses caractéristiques, ainsi que les enjeux socio-économiques liés à son développement.

Cette concertation doit aussi permettre d'évaluer les impacts significatifs du projet sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

En outre, la concertation doit permettre d'aborder les solutions alternatives envisageables, y compris la possibilité de ne pas réaliser le projet. Enfin, les modalités d'information et de participation du public après cette concertation préalable doivent être clairement définies.

Les outils et modalités de la concertation présentés ci-après ont permis d'aborder l'ensemble de ces questions.

C. LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION

Le périmètre de la concertation préalable, défini avec les garants de la CNDP, englobait 23 communes, représentant une population d'environ 19 000 habitants :

- 9 communes de la Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne : Allons, Boussès, Caubeyres, Durance, Fargues-sur-Ourbise, Houeillès, Pindères, Pompogne et Sauméjan ;
- 8 communes de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Ambrus, Damazan, Monheurt, Puch-d'Agenais, Razimet, Saint-Léger, Saint-Léon, Saint-Pierre-de-Buzet ;
- 6 communes de la Communauté de communes Albret Communauté : Barbaste, Buzet-sur-Baïse, Nérac, Lavardac, Réaup-Lisse et Pompiéy.

Conformément aux principes d'une concertation publique, la démarche était ouverte à toutes les personnes intéressées par le projet Orpinia, qu'elles résident ou non sur le territoire concerné.

Ainsi, toute personne souhaitant s'informer ou contribuer à la réflexion autour du projet a pu participer librement, favorisant une diversité de points de vue et un dialogue inclusif.

D. LES OUTILS D'INFORMATION ET DE MOBILISATION DU PUBLIC

Les porteurs de projet ont mis en place divers outils pour informer le public sur la tenue de la concertation, en amont et pendant la concertation, et fournir des détails concernant le projet.

Ce dispositif visait à garantir une communication claire et accessible, permettant à chacun de s'appropriier les enjeux du projet pour participer à la démarche de concertation.

³ <https://www.concertation-projet-orpinia.fr/>

⁴ <http://www.debatpublic.fr>

Information en amont de la concertation

Avant le lancement de la concertation préalable sous l'égide de la CNDP, les porteurs de projet ont veillé au respect des obligations réglementaires en matière d'information du public.

Une annonce réglementaire dès la mi-juillet :

Dès la mi-juillet, l'affichage réglementaire informant de la tenue d'une concertation a été réalisé dans les mairies du périmètre de la concertation.

Deux annonces légales ont été publiées dans la presse locale : Sud-Ouest, édition du Lot-et-Garonne, et La Dépêche du Midi, édition du Lot-Garonne.

L'avis réglementaire a été mis en ligne sur le site Internet de la concertation.

Une campagne d'information locale à la rentrée

Différents moyens ont été mobilisés pour informer le public de la tenue d'une concertation préalable sur le projet Orpinia en amont de celle-ci.

Kit de communication :

Un kit de communication a été adressé aux mairies et aux acteurs du territoire afin que ces derniers puissent diffuser auprès du public les informations concernant la concertation, en renvoyant vers le site Internet depuis leurs canaux de communication.

Le Petit Farguais Municipal
Concertation préalable - Projet usine SWISS KRONO

Les grandes lignes du projet
Fondé en 1996 et basé en Suisse, le groupe SWISS KRONO porte un projet d'usine de production de panneaux OSB à base de bois sur la commune de Fargues sur Ourbise. Avec un objectif de production fixé à 420 000 m³ par an en phase 1 et jusqu'à 600 000 m³ en phase 2, le projet représentera un maillon essentiel de la filière bois au niveau national.

Il viendra renforcer la dynamique de réindustrialisation du territoire autour de l'activité de transformation locale du bois.

Afin d'assurer l'alimentation électrique de la future usine, RTE (Réseau Transport Electricité) porte en parallèle un projet de raccordement du site au réseau public de transport d'électricité, par l'intermédiaire d'une liaison souterraine 63 000 volts de 26 km.

ORPINIA
Projet d'usine de production de panneaux à base de bois (SWISS KRONO) et son raccordement électrique (RTE) à Fargues-sur-Ourbise (47)

CONCERTATION PRÉALABLE | 2 SEPTEMBRE - 18 OCTOBRE 2024

VENEZ VOUS INFORMER, DÉBATTRE, ÉCHANGER, PROPOSER ET DONNER VOTRE AVIS.

SWISS KRONO

Le calendrier prévisionnel

- Concertation préalable : 2 septembre - 18 octobre 2024
- Concertation continue : novembre 2024 - Mi 2025
- Dépôt demande d'autorisation environnementale / Permis de construire : Janvier 2025
- Enquête publique : 2025
- Obtention des autorisations administratives : 2025
- Travaux : 2026 - 2027
- Démarrage et tests : Mai - Août 2027
- Mise en service : Décembre 2027

Le Petit Farguais - N° 67

Extrait du bulletin municipal de Fargues-sur-Ourbise, Le Petit Farguais, août 2024.

Dépliant d'information :

1600 dépliants d'information A5 annonçant la concertation et rappelant les modalités de participation ont été distribués lors des débats mobiles et par voie postale aux habitants des communes les plus proches du projet (Fargues-sur-Ourbise, Boussès, Durance et Houeillès).



Actualité publiée sur le site de la commune de Pindères, le 28 août 2024.

Diffusion d'un communiqué de presse :

Un communiqué de presse à destination de la presse locale a été diffusé en amont pour annoncer la concertation préalable à venir sur le projet Orpinia, informer des dates et des lieux des temps d'échange organisés dans ce cadre et orienter le public vers le site Internet.



Sud-Ouest, le 27 août 2024.

Affiches :

Pour faire connaître le projet et annoncer la tenue de la concertation sur le territoire, 120 affiches A2 ont été distribuées dans les commerces et les lieux publics situés à proximité du projet.



Information tout au long de la concertation

Le site Internet de la concertation www.concertation-projet-orpinia.fr

Mis à disposition du public dès le 11 juillet 2024, le site Internet de la concertation avait pour vocation de présenter le projet Orpinia et de centraliser l'ensemble des informations et éléments liés à la concertation.

Le site s'organisait en six rubriques :

Accueil : replaçant brièvement la concertation dans son contexte et accueillant les actualités au fil des temps forts de la concertation ;

Le projet : présentant les objectifs et les caractéristiques du projet ainsi que les porteurs de projet (SWISS KRONO et RTE) ;

La concertation : présentant les objectifs de la concertation, son périmètre et le calendrier des temps d'échange ;

Les garants de la CNDP : rappelant le rôle des garants et les valeurs de la CNDP ;

La documentation : permettant d'accéder aux documents liés au projet et à la concertation ;

Je participe : permettant de déposer un avis sur le projet ou d'adresser une question aux porteurs de projet ;

Contributions : permettant de consulter les questions et avis déposés, et de prendre connaissance des réponses des porteurs de projet.



Page d'accueil du site Internet de la concertation, mis en ligne le 11 juillet 2024.

Le site Internet a été alimenté et complété tout au long de la concertation préalable, principalement par les comptes-rendus des réunions temps d'échange, ainsi que par les réponses que les porteurs du projet ont apportées aux questions déposées en ligne.

Le dossier de concertation et la synthèse du dossier

Organisé en 5 chapitres (L'information et la participation du public ; Le contexte général du projet ; Le projet Orpinia ; Les scénarios alternatifs ; La démarche environnementale), un dossier de concertation de 64 pages a été mis à disposition du public en ligne et en version papier. 300 exemplaires ont été distribués lors des temps d'échange avec le public.



Couverture du dossier de concertation.

Une synthèse du dossier de concertation de 8 pages a également été proposée au public, en ligne et lors des rendez-vous de la concertation.

Le contenu de ces documents a d'abord été préparé en collaboration avec les garants avant d'être validé par la CNDP lors de la séance plénière du 4 juillet 2024.

L'exposition en mairie

Composée de 4 panneaux kakémonos présentant le projet et son site d'implantation, les porteurs de projet ainsi que les principes de la concertation, l'exposition a été installée en mairie de Fargues-sur-Ourbise et Houeillès et lors de chaque temps d'échange.



Débat-mobile à la fête de Houeillès, le 8 septembre 2024.

Les médias locaux

En complément de l'annonce de la concertation, la presse locale a participé aux différents temps forts de la concertation et a diffusé des informations liées au projet.

Cette couverture médiatique a généré une dizaine de retombées presse permettant de relayer les sujets abordés lors des échanges, contribuant ainsi à informer un public plus large sur les enjeux du projet.



La Tribune Bordeaux, 16 septembre 2024.

La radio locale CFM 92 a été associée de près au dispositif de concertation en participant à l'annonce de celle-ci et en accueillant une réunion thématique diffusée en direct sur ses ondes.



Réunion thématique dans les studios de CFM 92, le 25 septembre 2024.

E. LES OUTILS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Tout au long de la concertation préalable, le public a pu formuler ses avis et adresser ses questions aux porteurs de projet, via les outils suivants :

Le site Internet de la concertation www.concertation-projet-orphinia.fr

Mis en ligne le 11 juillet 2024, le site Internet de la concertation a proposé un formulaire de participation pendant toute la durée de la concertation préalable.

Ce formulaire a permis au public d'adresser des questions aux porteurs de projet, de déposer des avis et des documents afin de contribuer aux discussions autour du projet.

Les registres papier

Pour recueillir questions et avis sur le projet, des registres imprimés sur papier ont également été mis à la disposition du public dans les mairies de Fargues-sur-Ourbise, Boussès, Durance et Houeillès.

Auprès des garants de la CNDP

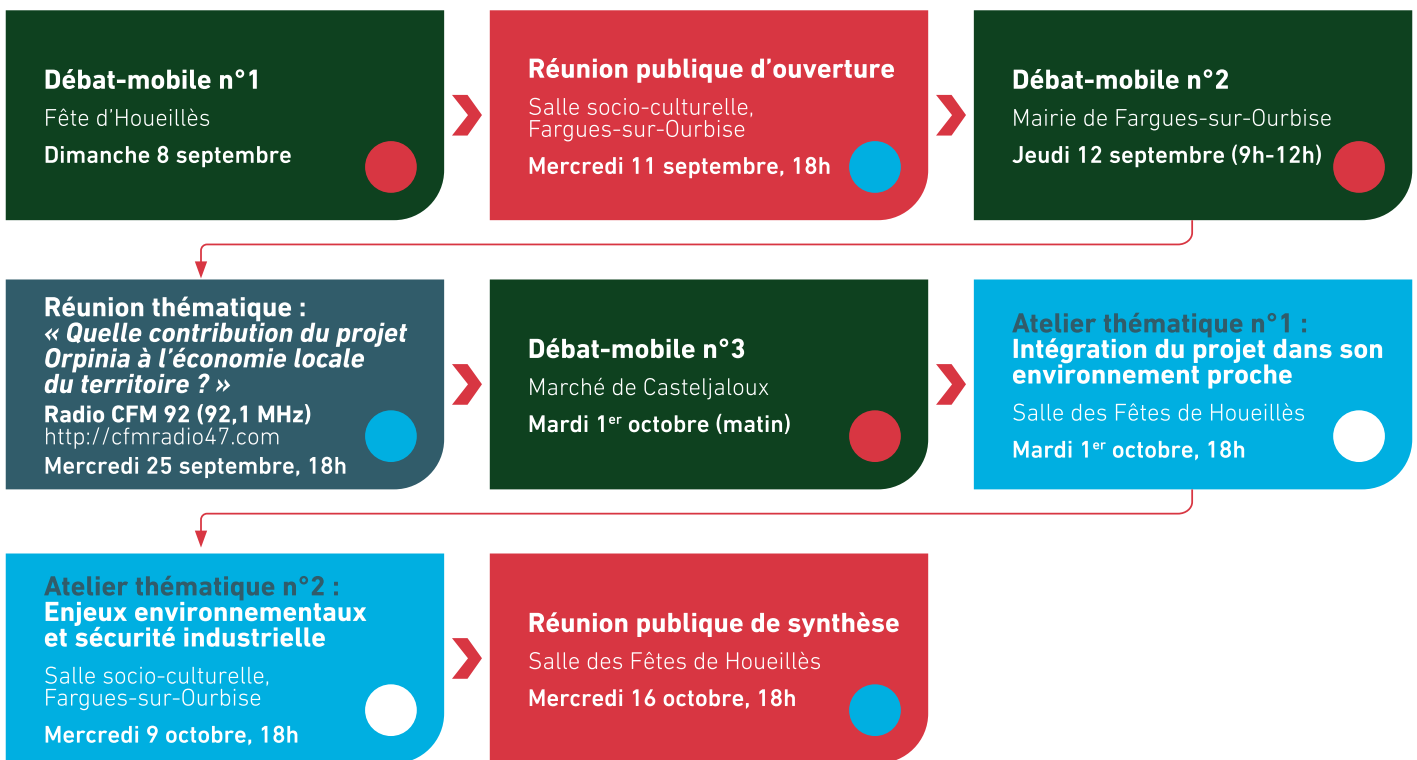
Le public a pu adresser ses questions et ses avis aux garants de la CNDP, dont les coordonnées étaient indiquées sur l'ensemble des supports de la concertation.



Les temps d'échange

Les huit temps d'échange organisés dans le cadre de la concertation préalable ont offert autant d'occasions au public de poser des questions aux porteurs de projet ou aux garants de la CNDP, tout en exprimant leurs avis sur les différents aspects du projet.

F. LES TEMPS D'ÉCHANGE



Débat-mobile n°1 Fête d'Houeillès Dimanche 8 septembre 2024

Ce temps d'échange organisé à l'occasion d'une fête locale a offert une opportunité idéale pour annoncer la réunion publique d'ouverture de la concertation à venir.

Bien que l'affluence ait été modeste, ce débat-mobile a permis de confirmer que le public était bien informé du déroulement de la concertation, grâce aux annonces diffusées sur la radio locale et à la distribution de dépliants dans les boîtes aux lettres.

Réunion publique d'ouverture Fargues-sur-Ourbise Mercredi 11 septembre

La réunion publique d'ouverture avait pour objectif de présenter aux participants les modalités de la concertation sous l'égide de la CNDP et les caractéristiques du projet Orpinia.



Réunion publique d'ouverture à Fargues-sur-Ourbise, le 11 septembre 2024.

Après l'accueil des élus, ce temps d'échange qui a réuni 54 participants a permis d'expliquer les principes de la concertation préalable et le rôle des garants. Les porteurs de projet ont ensuite pu se présenter et détailler le projet Orpinia, avant de répondre aux questions du public.

Débat-mobile n°2 Mairie de Fargues-sur-Ourbise Jeudi 12 septembre 2024

Les porteurs de projet ont tenu une permanence à la mairie de Fargues-sur-Ourbise, afin de répondre aux questions du public dans un cadre moins intimidant que celui d'une grande assemblée.

Réunion thématique : « Quelle contribution du projet Orpinia à l'économie locale du territoire ? » Diffusée en direct sur la radio CFM 92 Mercredi 25 septembre

Diffusé en direct sur les ondes d'une radio locale, cette réunion thématique a permis de traiter le projet Orpinia sous l'angle du développement économique local.

En présence de Michel Ponthoreau, maire de Fargues-sur-Ourbise et vice-président Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne, Valérie Lagarde, directrice de l'agence France Travail

d'Aiguillon, et Philippe Douin, de l'Office national des forêts, les sujets liés à l'emploi et au recrutement, ainsi qu'à la disponibilité de la ressource en bois ont été abordés.

Les porteurs de projet et les intervenants ont pu répondre aux questions posées par les auditeurs.

Débat-mobile n°3

Marché de Casteljaloux

Mardi 1^{er} octobre 2024

Les porteurs de projet sont allés à la rencontre du public sur le marché de Casteljaloux. Ce marché très fréquenté a été l'occasion d'informer les habitants sur le projet et la concertation, tout en annonçant la tenue, le soir même, d'un atelier thématique à la salle des fêtes d'Houeillès.



Débat-mobile sur le marché de Casteljaloux, le 1^{er} octobre 2024.

Atelier thématique n°1

Salle des fêtes d'Houeillès

Mardi 1^{er} octobre 2024

L'atelier thématique « L'intégration du projet dans son environnement proche » a réuni une vingtaine de participants.

Après un rappel des grandes lignes de la concertation et du projet, le trafic routier et la qualité de vie aux abords du site, l'attractivité du territoire et l'accueil du projet Orpinia, ainsi que les impacts et enjeux en phase chantier ont été abordés avec le public.

Les questions liées au trafic routier et aux infrastructures ont occupé une part importante des discussions, en présence notamment de Bénédicte Laurens, directrice générale adjointe, et Claude Tarozzi, chef du service exploitation et sécurité des infrastructures routières, au sein de la direction des infrastructures et de la mobilité du Conseil départemental du Lot-et-Garonne.

Atelier thématique n°2

Salle des fêtes de Fargues-sur-Ourbise

Mercredi 9 octobre 2024

L'atelier thématique « Enjeux environnementaux et sécurité industrielle » a réuni une vingtaine de participants à Fargues-sur-Ourbise.

Après un rappel des grandes lignes de la concertation et du projet, Sébastien Mounier, chef de l'unité bi-départementale Dordogne/Lot-et-Garonne de la DREAL Nouvelle-Aquitaine a expliqué la procédure d'autorisation à laquelle sera soumis le projet Orpinia.

Pierre Salane, président de la SEPANLOG a ensuite mis en avant les principaux enjeux soulevés par le projet Orpinia concernant la disponibilité du gisement forestier, la ressource en eau ou encore l'impact sur la faune.

Les participants à cet atelier thématique ont également pu profiter de la présence de deux représentants du Service départemental d'incendie et de secours du Lot-et-Garonne (SDIS 47), le Commandant Bruno Villeneuve, Chef du service prévision, et le Lieutenant-colonel David Grafeille, Chef du pôle opérationnel, pour échanger sur la question du risque incendie

Réunion publique de synthèse

Salle des fêtes d'Houeillès

Mercredi 16 octobre 2024

La réunion publique de synthèse a réuni 51 participants à Houeillès. Ce dernier temps d'échange organisé dans le cadre de la concertation préalable sur le projet Orpinia a permis de présenter au public une synthèse des avis exprimés. En réponse, les porteurs de projet ont fait part de leurs premiers engagements, qui sont détaillés dans le présent bilan.



Réunion publique de synthèse à Houeillès le 16 octobre 2024.

G. LA CONCERTATION EN CHIFFRES

150

150 participants
aux temps d'échange

940

940 visiteurs uniques
sur le site Internet

1600

1 600 dépliants
d'information diffusés

23

23 contributions reçues
sur le site Internet

8

8 temps d'échange organisés
pendant la concertation

H. ASPECT QUALITATIF DE LA CONCERTATION

Le dispositif mis en place pour la concertation préalable relative au projet Orpinia semble avoir permis d'informer les habitants du territoire sur la tenue de cette démarche et sur les caractéristiques du projet.

Le dispositif participatif et les temps d'échange ont permis de faire émerger un certain nombre d'interrogations récurrentes, notamment en ce qui concerne le trafic routier et la disponibilité de la ressource en bois.

Enfin, la concertation a favorisé l'expression de points de vue divers, offrant un cadre propice au débat. Les échanges se sont déroulés dans une ambiance sereine et constructive, permettant un véritable dialogue entre les porteurs de projet et le public permettant d'appréhender les préoccupations des habitants et des acteurs du territoire.



CHAPITRE

3

Les principales thématiques abordées lors de la concertation et les réponses apportées

A. UNE DYNAMIQUE DE RÉINDUSTRIALISATION SALUÉE PAR DE NOMBREUX PARTICIPANTS

De manière générale, la présentation du projet lors des temps d'échange a rencontré un accueil favorable auprès des habitants, qui ont été nombreux à saluer la contribution du projet à l'économie locale et les perspectives qu'il ouvre pour la réindustrialisation du territoire. La concertation préalable a ainsi permis de recueillir de nombreuses attentes en termes de retombées économiques, notamment pour les entreprises déjà installées.

« Cette nouvelle usine à FARGUES 47 est une très bonne idée et une chance pour le massif landais »

« Je suis heureux de découvrir le projet d'usine de Swiss Krono (...) je forme des vœux pour que le projet devienne rapidement réalité, au bénéfice tant de l'environnement que du territoire. »

« Avant on avait deux scieries et une marqueterie à Houeillès, maintenant il n'y a plus rien »

« Est-ce qu'il y aura des retombées pour les entreprises locales que ce soit pendant la construction ou une fois qu'elle est en marche ? »

« Est-ce que le projet ouvrira des débouchés pour les artisans et entreprises du bâtiment de Casteljalous ? »

Les créations d'emplois annoncées par SWISS KRONO pour le site de Fargues-sur-Ourbise ont également suscité un réel intérêt de la part du public, avec la volonté exprimée par certains participants de pouvoir candidater dès que possible.

« Peut-on savoir quels seront les différents types d'emplois proposés ? »

« L'entreprise prévoit-elle des formations pour des personnes qui ne seraient pas qualifiées au départ ? »

« Est-ce que les habitants du territoire seront prioritaire pour les emplois ? »

« Quand pourra-t-on commencer à postuler ? »

A signaler cependant, quelques inquiétudes exprimées par certains participants quant à la capacité du territoire à accueillir les futurs salariés au regard de l'offre de logements disponibles.

« Est-ce que les logements dans le secteur seront suffisants pour accueillir les personnes qui seront amenées à travailler ? »

« Est-ce que ça ne va pas impacter les coûts des loyers ? »

« 140 emplois directs ne mériteraient-ils pas la construction de logements à proximité et d'un hôtel d'entreprises avec un minimum de services ? »

Sur le recours aux entreprises locales :

SWISS KRONO a affirmé tout au long de la concertation sa volonté de travailler autant que possible avec des entreprises locales, à la fois pendant la phase chantier et pendant l'exploitation de l'usine, à l'exception de certains équipements spécifiques qui ne pourront pas être réalisés sur place, comme la presse.

A titre d'exemple, les représentants de l'entreprise ont ainsi expliqué que le recours aux entreprises locales était déjà largement pratiqué pour leur usine de Sully-sur-Loire, qui mobilise les entreprises et artisans disponibles dans un périmètre proche du site (entreprises de maintenance, jardiniers, chaudronniers, plombiers, serruriers, etc.). De la même manière, SWISS KRONO privilégiera plutôt les entreprises locales ou régionales pendant la phase construction, lors des appels d'offre.

Du côté de RTE, qui devra contractualiser avec des entreprises spécialisées pour les travaux de raccordement, il est prévu d'inclure dans les contrats des clauses visant à développer l'emploi local. Cela permettra de s'assurer que les sociétés en charge des travaux fassent appel à des sous-traitants locaux ; et ce dans la mesure des possibilités offertes par le marché local (terrassiers, hôtellerie, restauration, etc.).

Sur les créations d'emplois :

En réponse aux questions des participants sur les emplois attendus au sein de la future usine et sur le recrutement, SWISS KRONO a tout d'abord détaillé le nombre et le type de postes prévus pour le fonctionnement de la future usine :

À la mise en service de l'usine en phase 1, à l'horizon 2028, SWISS KRONO attend ainsi 132 emplois directs, et un total de 160 en phase 2. Si les représentants de SWISS KRONO ont reconnu que les process seraient très automatisés, avec des besoins de main d'œuvre moindre que pour une scierie par exemple, ils ont rappelé qu'il fallait également prendre en compte environ 500 emplois indirects liés à l'exploitation du site, qu'il s'agisse des emplois au sein des exploitations forestières partenaires, des sociétés de transport ou encore des sociétés de maintenance.

Lors de la concertation, SWISS KRONO a annoncé avoir déjà initié des discussions sur l'emploi avec la Préfecture, la CCCLG, France Travail et les Missions locales afin de mettre en place des dispositifs en amont de l'ouverture de l'usine, sur le modèle de ce qui avait été fait pour le Center Parcs. Ce travail sera mené par la Préfecture, pour identifier les besoins de recrutement, les profils disponibles sur le territoire, anticiper les formations nécessaires pour chaque type de poste, afin d'assurer autant que possible le recrutement des habitants du territoire.

Sur le calendrier de recrutement, SWISS KRONO et France Travail ont annoncé l'ouverture des candidatures dès 2026, une fois l'autorisation environnementale et le permis de construire accordés. Il a été précisé qu'il y aurait une campagne d'information et de communication à ce moment, avec la mise en place de formations adaptées aux métiers de la future usine.

Sur les enjeux du logement :

La concertation a permis de mettre en avant les enjeux que pourraient soulever le projet en termes d'offres de logement, si de futurs salariés de l'usine venaient s'installer à proximité du site.

Sur ce point, le président de la CCCLG Raymond GIRARDI a expliqué à plusieurs reprises que la Communauté de communes avait bien identifié cet enjeu, en rappelant la volonté des élus du territoire de permettre l'accueil des futurs salariés et leur famille sur le territoire. Les perspectives offertes par le projet Orpinia ont notamment été prises en compte dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

B. DES DEMANDES DE PRÉCISIONS QUANT AU CALENDRIER DU PROJET ET AUX DIFFÉRENTES PHASES MENTIONNÉES

Au lancement de la concertation préalable, plusieurs questions ont été soulevées par les participants sur les prochaines échéances du projet à l'issue de la concertation, notamment concernant la phase chantier et la mise en service de l'usine, et plus largement sur le phasage du projet.

« Quelles seront les grandes étapes de la construction du site ? »

« En quoi consiste la seconde tranche, quels seront ses critères de déclenchement et sa procédure ? »

« On a un petit peu de mal à voir, est-ce que ça concerne la phase 1 et la phase 2, ou seulement la phase 1 ? »

« Quels sont les critères de lancement de la seconde tranche du projet et ses impacts environnementaux (trafic routier, consommation d'eau, qualité de l'air, alimentation électrique) ? »

Les temps publics ont permis d'apporter des réponses aux interrogations sur le calendrier du projet et de clarifier le phasage du projet.

Comme cela a été présenté dans les supports de concertation, le projet Orpinia se décompose en deux phases distinctes :

- **Une première phase prévue à l'horizon 2028**, avec une montée en puissance sur 3 ans pour atteindre une production de 420 000 m³/an à horizon 2030/2031 ;
- **Une seconde phase envisagée à horizon 2033-2035**, qui reste à confirmer et qui consisterait à mettre en service une 2^e ligne d'alimentation en matière première, pour porter la production à 600 000 m³/an sur les mêmes terrains, grâce à un investissement complémentaire de 52 millions d'euros.

Le déclenchement de cette phase 2 sera envisagé deux à trois ans après la mise en service de l'usine et dépendra de la pertinence de l'investissement au regard des perspectives offertes alors par le marché.

En complément de ces deux phases, une extension est envisagée à plus long terme sur les terrains voisins de la commune de Houeillès. Si cette extension a été présentée au public lors de la concertation, elle n'a fait à ce jour l'objet d'aucune étude approfondie – contrairement aux deux premières phases –, ce qui explique qu'aucune donnée plus précise n'ait pu être communiquée à ce stade.

La concertation préalable a permis d'informer le public du décalage dans le temps de la mise en service de la phase 1 : d'abord annoncée dès décembre 2027, celle-ci est aujourd'hui prévue au début de l'année 2028.

A l'occasion de l'atelier consacré aux enjeux environnementaux, il a été précisé par la DREAL que **la demande d'autorisation environnementale qui sera déposée en 2025 portera uniquement sur la 1^e phase**, ce qui signifie que l'extension envisagée en phase 2 nécessitera la mise à jour de l'étude d'impact et le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation auprès des services de l'État.

Cependant, afin de **permettre un débat sur le projet dans son ensemble**, il a été convenu avec les garants d'élargir l'objet de la concertation aux phases 1 et 2. Pour cette raison, dans le cas où l'information était déjà connue, les chiffres communiqués lors de la concertation portaient sur l'ensemble des deux phases (trafic routier, par exemple).

C. DE NOMBREUSES INTERROGATIONS SUR LE TRAFIC ROUTIER, ET PLUS SPÉCIFIQUEMENT SUR LES ITINÉRAIRES PRÉVUS POUR REJOINDRE LA D8

Les interrogations et inquiétudes du public sur le trafic routier ont été nombreuses tout au long de la concertation, qu'il s'agisse du flux de véhicules ou des itinéraires envisagés. Les remarques formulées par les participants ont amené SWISS KRONO, d'une part à corriger les chiffres de trafic initialement annoncés, et d'autre part à mettre à jour l'étude de trafic pour retravailler les itinéraires.

« *Quels seront les flux de transport prévus, en termes de matières premières et de produits transformés ?* »

« *Est-ce que l'impact de l'augmentation du trafic poids-lourd a été étudié ? Qu'en est-il du risque de dégradations des routes ?* »

« *Pourquoi ne pas profiter de ce projet pour créer un contournement plus large autour de Casteljaloux et desservir ce projet en même temps ?* »

« *Aucune des options proposées n'est crédible !* »

En termes de trafic routier, la concertation a permis de préciser le nombre de poids-lourds et de véhicules nécessaires.

Il est ainsi prévu la circulation de 180 camions par jour, parmi lesquels 130 assureront l'approvisionnement en matières premières et 50 l'acheminement de produits finis, et d'environ 80 véhicules légers par jour (salariés, visiteurs, etc.).

SWISS KRONO et plusieurs élus locaux ont également précisé que ce trafic routier serait inférieur à ce qu'avait connu le territoire à la suite des tempêtes de 1999 et 2009 pour l'évacuation des bois à terre.

Organisé en présence de représentants du Département du Lot-et-Garonne, l'atelier dédié à cette question a permis de confirmer la pertinence de la D8 pour la desserte du site, cette route étant suffisamment dimensionnée et structurée pour le passage des poids-lourds et même des convois exceptionnels.

En revanche, les itinéraires proposés via les routes secondaires pour rejoindre la D8 depuis les autoroutes ont fait l'objet de nombreux débats, les participants pointant des secteurs potentiellement à risques, voire des tronçons impraticables pour les poids-lourds.

A l'issue de la concertation, SWISS KRONO a confirmé avoir pris en compte l'ensemble de ces remarques pour les transmettre au bureau d'études en charge de l'étude trafic, afin de mettre à jour cette dernière et limiter autant que possible les nuisances pour les habitants du territoire. L'étude de trafic mise à jour sera disponible sur le site internet de la concertation dans le cadre de la concertation continue.

D. DES INQUIÉTUDES EXPRIMÉES QUANT À LA RESSOURCE EN EAU, ET DES DEMANDES DE GARANTIES SUR LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU

Au cours de la concertation, des interrogations ont émergé concernant l'impact du projet sur la ressource en eau, notamment en ce qui concerne les prélèvements par forage nécessaires au fonctionnement de la future usine. Ces préoccupations s'accompagnent également de questions sur les éventuels rejets et leurs conséquences pour les cours d'eau environnants.

« Cette usine va utiliser de l'eau, prise où ? dans l'Avance ou l'Ourbise ? »

« Le dossier évoque un forage et un prélèvement en eau de 20 000 m³, quelles sont les modalités de contrôle de ce prélèvement, ses compensations ? »

« Où vont aller ces 20 000 m³ par mois ? »

« Quelles précautions sont prises pour éviter la pollution des eaux de ruissellement, sachant que la nappe phréatique est affleurante dans la zone ? »

Les différents temps d'échange, et notamment l'atelier thématique consacré aux enjeux environnementaux, ont permis d'apporter des précisions en réponse aux interrogations concernant les prélèvements sur la ressource en eau et les conséquences d'éventuels rejets, dans la limite des informations disponibles à ce stade du projet. En effet, les études hydrologiques qui permettront de tenir compte de la présence des nappes et des cours d'eau situés à proximité du site étaient encore en cours au moment de la concertation, et un forage-test est prévu prochainement pour s'assurer de la capacité de la nappe superficielle.

Le porteur de projet a ainsi pu indiquer les sources d'approvisionnement en eau et les volumes associés :

- Le réseau d'alimentation en eau potable : 40 m³/mois
- Le(s) forage(s) mis en œuvre au droit du site, dans la nappe superficielle : 20 000 m³/mois
- Les eaux pluviales collectées au droit du stockage de bois ronds

SWISS KRONO a réaffirmé qu'aucun prélèvement n'est prévu dans les cours d'eau superficiels environnants et s'est engagé à étudier des solutions visant à réduire la consommation future de l'usine, notamment par la réutilisation des eaux issues du procédé et des eaux de ruissellement.

Concernant les rejets d'eau, le porteur de projet a également précisé que toutes les eaux usées feront l'objet d'un traitement adapté avant rejet, selon leur origine :

- Les eaux usées des locaux sociaux seront traitées par une station spécifique dédiée ;
- Les eaux de ruissellement des voiries et toitures seront traitées par un système combinant dessablage, déshuileur et débourbeur, avant rejet dans le milieu naturel ;
- Les eaux de procédé seront récupérées, traitées à l'aide de technologies biologiques et membranaires, et réutilisées dans le process industriel.

Il n'y aura donc aucun rejet d'eau industrielle pour l'usine Orpinia. Par ailleurs, pour le rejet des eaux pluviales préalablement traitées, SWISS KRONO a souligné que l'ensemble des rejets sera soumis à des contrôles réguliers pour vérifier leur conformité aux exigences fixées par les services de l'État et pour mesurer la nature des rejets.

E. QUELQUES PRÉOCCUPATIONS QUANT AUX IMPACTS DU PROJET, QU'IL S'AGISSE DES ÉMISSIONS DE POUSSIÈRES OU DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Au cours des échanges, plusieurs préoccupations ont été soulevées concernant les impacts potentiels du projet Orpinia sur la biodiversité locale et l'environnement. Des questions ont notamment porté sur les rejets de poussières et leurs conséquences sur la qualité de l'air, suscitant des interrogations sur les mesures prévues pour les limiter.

« Combien de kilogrammes de poussières seront envoyés chaque année dans l'atmosphère et qui retomberont à un moment sur le sol ? »

« Est-ce qu'au niveau des poussières, vous avez un volume sorti, par exemple, des filtres d'hydrocyclone et la catégorie des poussières qui est rejetée ? »

« La zone de ce projet est très fréquentée par les amphibiens entre janvier et mars ce qui justifierait de défricher et même de réaliser les clôtures à amphibiens, avant le 1^{er} janvier. »

« Prévoir des espèces locales et mellifères avec un suivi de la plantation, pour les haies qui seront implantées. »

SWISS KRONO a pu détailler les mesures prévues pour garantir la qualité de l'air et limiter les rejets de poussières dans le cadre du projet.

Les rejets identifiés sont de trois natures, chacun faisant l'objet d'un traitement spécifique. Les poussières de bois, issues des différentes opérations industrielles telles que la préparation du bois, le criblage, le ponçage et la coupe des panneaux, seront captées par des systèmes d'aspiration. Une partie de ces poussières sera utilisée pour alimenter la chaudière biomasse, tandis que le reste sera traité par des installations équipées de cyclones, de filtres à poussières ou de laveurs. Grâce à ces dispositifs, les rejets finaux en poussières seront très faibles.

L'air provenant du séchoir et de la chaudière sera traité par un électrofiltre fonctionnant par voie humide, garantissant également une réduction efficace des émissions de particules.

Enfin, l'air extrait de la presse à chaud sera soumis à un traitement par un laveur humide pour assurer un contrôle optimal des rejets.

Avec l'ensemble de ces dispositions, le porteur de projet a indiqué vouloir minimiser les impacts environnementaux et respecter les normes en vigueur en matière de qualité de l'air.

Au cours de la concertation, SWISS KRONO s'est engagé à éviter les impacts sur les espèces à fort enjeu présentes sur le site, en adoptant des mesures d'évitement rigoureuses. Ainsi, une attention particulière sera portée aux périodes de débroussaillage afin de ne pas perturber les espèces d'oiseaux protégées. Par ailleurs, une zone ne sera pas terrassée en raison de la présence d'un papillon protégé, et la mare située au sud du site sera préservée en raison de sa valeur écologique pour les amphibiens.

Des mesures complémentaires seront également mises en œuvre pour réduire les impacts résiduels. Les travaux nocturnes seront évités pendant les périodes sensibles pour les chauves-souris, des clôtures spécifiques seront installées durant la phase de travaux pour protéger les sites de reproduction des amphibiens, et des opérations de prélèvement et de déplacement des individus seront effectuées avant les interventions dans les zones en eau.

Enfin, plusieurs mesures de compensation ont déjà été identifiées pour restaurer et recréer des habitats favorables à la faune locale. Parmi celles-ci figurent la création de 2,5 kilomètres linéaires de haies d'une largeur de 5 mètres pour servir de refuge et de source de nourriture aux oiseaux, l'aménagement de 3 hectares de prairies naturelles, et l'installation d'un réseau de mares et de gîtes d'hivernage pour les amphibiens. Des pierriers seront également construits pour les reptiles, tandis qu'une zone humide sera créée spécifiquement pour accueillir la loutre d'Europe.

F. UN DÉBAT PLUS LARGE AUTOUR DE LA GESTION DU MASSIF DES LANDES, LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE ET LES CONSÉQUENCES SUR LA FILIÈRE BOIS

Au cours de la concertation, une controverse a émergé concernant le diamètre des bois utilisés dans le procédé et la disponibilité de la ressource en bois d'œuvre sur le massif des Landes de Gascogne. Certains acteurs économiques de la filière forêt-bois ont clairement exprimé leurs inquiétudes face à la pression que pourrait exercer un tel projet sur la ressource en bois, craignant des impacts sur la disponibilité à long terme pour les autres usages économiques du territoire.

« Restera-t-il assez de bois pour les autres exploitants comme les scieries par exemple ? »

« En tant que sylviculteur je suis conscient que notre production de bois à besoin de nouvelles industries pour englober le bois de trituration, notamment après les tempêtes »

« Aujourd'hui, on a perdu des marchés parce qu'on n'a pas de bois d'œuvre suffisant à certains moments. Donc, on est assez inquiets sur la ressource. »

« A ce jour, les moyens humains disponibles et le parc machines sont insuffisants. A-t-il été mesuré et pris en compte ces risques ? »

« Quelle est précisément la zone d'approvisionnement de l'usine ? 120 kms autour de Fargues-sur-Ourbise ? 150 kms ? 180 kms ? »

Au sujet de la ressource en bois, SWISS KRONO a d'abord expliqué s'être appuyé sur plusieurs études reconnues, telles que celles de la DRAAF, du SYSSO et du FCBA, ainsi que sur les avis convergents de nombreux professionnels de la forêt, pour évaluer la disponibilité de la ressource.

Ces analyses confirment une disponibilité suffisante de la ressource pour répondre aux besoins de l'usine, a minima à l'horizon 2030 et 2035. SWISS KRONO a indiqué que le projet Orpinia a été lauréat d'un Appel à projet de l'ADEME. Cette décision de l'ADEME s'appuyait notamment sur l'avis de la cellule biomasse régionale concernant le plan d'approvisionnement SWISS KRONO, qui a estimé que la ressource en résineux serait suffisante pour répondre aux besoins du projet.

Concernant l'approvisionnement, SWISS KRONO prévoit de s'approvisionner dans un rayon de 120 kilomètres autour de Fargues-sur-Ourbise. SWISS KRONO a précisé que son procédé nécessitera des bois d'industrie de 7 à 55 cm de diamètre, ce qui ne devrait pas nuire à la disponibilité en bois d'œuvre.

Afin de répondre au mieux aux évolutions du massif et pouvoir adapter son approvisionnement si nécessaire, SWISS KRONO a également mis en avant la grande flexibilité de son process industriel. Contrairement aux procédés traditionnels de fabrication d'OSB, qui dépendent principalement du résineux, celui de SWISS KRONO peut intégrer jusqu'à 50 % de feuillus, tels que le bouleau ou le châtaignier. Cette flexibilité permettrait d'adapter l'approvisionnement en fonction des gisements disponibles et de mieux répondre à d'éventuelles tensions sur certains types de bois.

Dans une démarche visant à optimiser l'utilisation des ressources, SWISS KRONO prévoit également d'incorporer au moins 20 % de bois recyclé dans son approvisionnement.

Cette approche vise à limiter la pression sur la ressource liée au développement du projet Orpinia tout en permettant à la nouvelle usine de s'intégrer à l'écosystème local de la filière forêt-bois. SWISS KRONO a d'ailleurs confirmé rester ouvert au dialogue sur ces questions-là, avec les représentants des filières concernées.

Enfin, un éclairage complémentaire sur ces questions a été apporté par deux chercheurs de l'INRAE qui ont, à la demande des garants de la CNDP, répondu aux questions soulevées pendant la concertation.

G. DES INTERROGATIONS SUR LA FUTURE LIGNE RTE ET SON IMPACT SUR LE TERRITOIRE

La concertation préalable ne portait pas sur le seul projet Orpinia, mais également sur le raccordement électrique de la future usine au réseau de transport public d'électricité. A ce sujet, plusieurs questions ont été posées à RTE, en charge du raccordement, qu'il s'agisse du choix du poste de Nérac, des potentiels impacts sur le réseau électrique local ou encore des impacts environnementaux du raccordement.

« Y a-t-il des projets PV locaux qui pourraient utiliser cette ligne RTE ? »

« Donc c'est vous le fournisseur d'électricité ? Prévoyez-vous une augmentation, par exemple de la centrale nucléaire ? »

« Pourquoi avoir choisi d'aller jusqu'à Nérac pour votre raccordement ? »

« Comment allez-vous pallier la demande : lorsqu'il y aura des pics, est-ce que nous, les citoyens, nous devons diminuer notre consommation pour pouvoir alimenter SWISS KRONO ? »

« Demande d'un diagnostic chauves-souris avant les travaux de franchissement du câble le long des 2 ponts sur l'Avance et la Gélise. »

Interrogé sur le choix du poste de Nérac, RTE a rappelé qu'il s'agissait du poste le plus proche du site disposant des capacités nécessaires pour apporter la puissance demandée par SWISS KRONO de 30 MW pour l'exploitation à terme du site.

Au stade de la concertation, le tracé n'était pas encore connu : une concertation « Fontaine » est organisée de décembre 2024 à janvier 2025 sous l'égide du préfet, pour valider avec les acteurs du territoire le fuseau de moindre impact emprunté par la liaison. RTE a cependant présenté les deux fuseaux envisagés aujourd'hui, soulignant qu'ils empruntent très majoritairement les voiries existantes, qu'il s'agisse des routes départementales ou communales.

Les échanges lors de la concertation ont permis à RTE de confirmer la possibilité offerte par la future liaison électrique souterraine de raccorder d'autres projets situés aux abords du site. Cela répondait notamment aux demandes de participants et élus du territoire de mutualiser cette liaison pour les projets de centrale solaire annoncés à proximité.

En termes d'impact, RTE a expliqué qu'il n'y aurait aucun impact en phase d'exploitation, le raccordement électrique étant une liaison souterraine. Les seuls impacts potentiels concernent la phase travaux, qui devrait durer environ un an et demi, et pour laquelle RTE a mis en place une démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser) visant à éviter autant que possible tout impact sur l'environnement.

Enfin, concernant plus spécifiquement la demande qui a été faite à RTE de réaliser un diagnostic chauves-souris avant les travaux de franchissement du câble le long des ponts sur l'Avance et la Gélise, RTE a d'abord détaillé les modalités de traversée des cours d'eau, avant de préciser que les deux ponts avaient déjà été prospectés lors des inventaires écologiques réalisées en 2023 et qu'il n'a pas été identifié la présence ni d'indice de présence de Chiroptère.

Selon le fuseau de moindre impact proposé à la concertation Fontaine, le tracé prévoit ainsi :

- La traversée de la Gélise au niveau de la commune de Barbaste en empruntant le Pont de Cauderoue, avec un passage en fourreau en aérien, en accolé sur le tympan du pont ;
- La traversée de l'Avance au niveau de la commune de Durance, via la création d'une passerelle en parallèle et indépendante du pont.

Les prospections réalisées ont montré que les deux ponts sont maçonnés en pierre, et ne présentent aucun disjointement propice au gîte des chiroptères, les seuls interstices possibles situés au niveau des encorbellements extérieurs semblant peu favorables. En l'état actuel, il n'a donc pas été identifié la présence ni d'indice de présence de chiroptère.

H. DES PROPOSITIONS SUR L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE L'USINE, AVEC UNE VOLONTÉ FORTE DES PARTICIPANTS DE FAVORISER LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Au cours des échanges, les participants ont exprimé à plusieurs reprises le souhait de voir le projet intégrer les énergies renouvelables pour contribuer à l'approvisionnement électrique de l'installation.

Certains ont proposé de tirer parti des surfaces bâties dans le cadre du projet pour installer des panneaux photovoltaïques. D'autres ont interrogé le porteur de projet sur la possibilité de bénéficier de la proximité d'un champ photovoltaïque à l'étude aux abords du site.

« Y a-t-il une couverture photovoltaïque des bâtiments et des parkings ? »

« On a du mal à comprendre qu'un champ photovoltaïque très important va se créer dans la zone (...) et on ne comprend pas pourquoi on ne peut pas alimenter cette usine avec »

« Prévoyez-vous de vous raccorder aux centrales solaires prévues dans les environs ? »

« C'est une bonne proposition effectivement de pouvoir raccorder à des fermes à proximité »

Lors des échanges avec le public, RTE a précisé que le raccordement réalisé dans le cadre du projet Orpinia pourrait, à l'avenir, permettre la connexion au réseau de transport d'électricité de nouveaux projets photovoltaïques, ou tout autre type de production d'énergies renouvelables. En effet, ce raccordement ne sera pas réservé à l'usage exclusif de SWISS KRONO.

Le maire de Fargues-sur-Ourbise a souligné à plusieurs reprises, lors de la concertation, les synergies potentielles sur le territoire entre des projets indépendants, évoquant la présence de projets photovoltaïques en cours de développement et l'opportunité offerte par l'arrivée de SWISS KRONO pour bénéficier du raccordement développé dans le cadre du projet Orpinia.

SWISS KRONO a confirmé que des solutions de production photovoltaïque développées sur le site pourraient contribuer à l'approvisionnement énergétique de la future usine. Dès la réunion d'ouverture, l'architecte du projet Orpinia a précisé que des panneaux photovoltaïques seront installés sur la partie stockage du bâtiment afin de permettre, en partie, l'autoconsommation énergétique de l'usine.

ORPINIA

by  SWISS KRONO

CHAPITRE

4

Les enseignements
tirés de la concertation
préalable et les mesures
que les maîtres d'ouvrage
souhaitent mettre
en œuvre pour
en tenir compte

APPORTER DES GARANTIES SUR LA RESSOURCE EN BOIS VISÉE ET SUR LA COMPATIBILITÉ DU PROJET AVEC LE MASSIF FORESTIER ET LES ACTEURS DÉJÀ IMPLANTÉS

Ouvert au dialogue et attentif aux préoccupations exprimées par les acteurs de la filière sur la disponibilité de la ressource en bois, SWISS KRONO souhaite apporter des garanties quant à l'approvisionnement de sa future usine et sa compatibilité avec la ressource, qu'il s'agisse de résineux ou de feuillus.

En complément des premiers éléments de réponse apportés dans le présent bilan (cf. *Un débat plus large autour de la gestion du massif des landes...*, p. 27), SWISS KRONO se tient ainsi à disposition de l'ensemble des acteurs de la filière pour collaborer avec eux, suivre l'évolution de la ressource dans le massif des Landes de Gascogne et veiller *in fine* à la pérennité du gisement et à sa disponibilité pour les besoins de chacun.

SWISS KRONO s'engage également à mettre à disposition du public et/ou des instances professionnelles compétentes tout élément d'information qui permettrait d'éclairer le débat et préciser l'impact du projet Orpinia sur le massif : études, rapports, avis des services de l'État, etc. Ces éléments pourront notamment être mis en ligne sur le site internet de la concertation, dès la phase de concertation continue.

POURSUIVRE LA RÉFLEXION INITIÉE AUTOUR DE LA SOUS-TRAITANCE, AFIN DE MAXIMISER LE RECOURS À DES ENTREPRISES LOCALES

Au regard de l'histoire industrielle du territoire, l'annonce d'un projet comme Orpinia a suscité de nombreuses attentes de la part des élus et des acteurs locaux, qui voient dans le futur projet des perspectives de développement et de possibles synergies entre SWISS KRONO et les entreprises déjà installées.

En réponse à ces attentes, les maîtres d'ouvrage confirment leur volonté de construire un projet intégré dans son territoire, en travaillant dès à présent à l'identification des entreprises locales et régionales qui pourraient être mobilisées, en phase chantier et en phase d'exploitation, et ce afin de maximiser le recours à la sous-traitance locale. En complément, RTE prévoit l'inscription de clauses visant à développer l'emploi local dans les contrats à venir avec ses sous-traitants.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS LOCAUX DE L'EMPLOI À L'IDENTIFICATION DES BESOINS EN FORMATION ET EN RECRUTEMENT

De la même manière, la concertation aura permis aux maîtres d'ouvrage de prendre pleinement conscience des attentes suscitées en termes de création d'emplois, alors que 132 emplois directs et environ 500 emplois indirects ont été annoncés dès la phase 1, à horizon 2028.

Les échanges avec les participants ont mis en avant un double enjeu, pour SWISS KRONO comme pour le territoire : il s'agit d'une part de répondre aux besoins en main d'œuvre de la future usine, et d'autre part de favoriser un recrutement local afin que ce projet bénéficie autant que possible aux habitants de la CCCLG et des communes alentours.

Des premiers échanges ont d'ores et déjà été initiés sur ces questions avec l'ensemble des parties prenantes du territoire, qu'il s'agisse de France Travail, des collectivités locales ou encore des services de la Préfecture.

SWISS KRONO souhaite aujourd'hui poursuivre cette démarche partenariale, jusqu'à l'ouverture des candidatures à horizon 2026. Sous l'impulsion de la Préfecture, ce travail a vocation à identifier les besoins de recrutement afin d'anticiper les formations nécessaires, et préparer ainsi les acteurs locaux de l'emploi et de la formation à l'arrivée de la future usine.

REPRENDRE LES ITINÉRAIRES ROUTIERS AVEC LE BUREAU D'ÉTUDE EN CHARGE DE L'ÉTUDE TRAFIC

Les itinéraires routiers envisagés pour la desserte des futures installations ont suscité de nombreuses réactions de la part du public lors des temps d'échange, la majorité des participants jugeant certaines options présentées comme inadaptées à la circulation de poids-lourds ou aux volumes de trafic attendus.

À l'issue de la concertation, le porteur de projet a exprimé son intention de retravailler l'étude de trafic initiale avec son bureau d'étude, à partir des contributions exprimées pendant la concertation et en collaboration avec les collectivités concernées.

Une nouvelle étude de trafic a ainsi été commandée, qui prévoit la desserte du site via de nouveaux itinéraires, qu'il s'agisse des trajets Est (vers ou depuis l'A62) et des trajets Ouest (vers ou depuis l'A65).

Cette étude sera mise à disposition du public dans le cadre de la concertation continue, notamment sur le site internet de la concertation.

ÉTUDIER LA MUTUALISATION DU RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE ENTRE LE PROJET SWISS KRONO ET D'AUTRES PROJETS

Lors des temps d'échange, il a été rappelé que le territoire de la CCCLG accueillait plusieurs projets de parcs photovoltaïques, notamment à proximité du site d'implantation du projet SWISS KRONO. De fait, la présentation par les équipes RTE du projet de raccordement de la future usine au poste électrique de Nérac n'a pas manqué de faire réagir certains participants, qui ont exprimé le souhait que cette liaison souterraine puisse bénéficier à d'autres projets voisins, au premier rang desquels les projets de centrale solaire annoncés à proximité.

Sur ce point, RTE a confirmé que la liaison électrique souterraine avait vocation à intégrer le réseau public de transport d'électricité, et que toute future demande de raccordement pourrait bénéficier de cette liaison si les conditions de raccordement sont possibles, qu'il s'agisse d'un projet de production photovoltaïque ou d'un autre projet.

Autrement dit, en tant que gestionnaire du réseau, RTE s'engage à étudier toute demande de raccordement adressée par un opérateur qui porterait un projet situé à proximité, et qui pourrait utiliser la liaison souterraine créée pour le projet Orpinia. Cette mise en commun pourrait être faite soit entre le poste de Nérac et la future usine Orpinia, soit directement sur le poste électrique privé de l'usine, sous réserve de l'accord de SWISS KRONO.

POURSUIVRE LE DIALOGUE AVEC LES HABITANTS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Si la concertation préalable a permis d'ouvrir le dialogue avec les habitants et les acteurs du territoire en amont du projet Orpinia, elle a mis en lumière les attentes de certains participants en matière d'information, principalement en matière de recrutement et de sous-traitance locale, et plus largement sur l'avancée du projet.

Afin de répondre au mieux à cette attente, les maîtres d'ouvrage **SWISS KRONO et RTE s'engagent à poursuivre la démarche d'information et de dialogue avec le territoire**, tout au long de l'avancement du projet.

Tout d'abord, le bilan des garants remis le 19 novembre a été mis en ligne sur le site internet de la concertation. De la même manière, **le présent bilan est rendu public sur le site internet** et communiqué aux parties prenantes du territoire.

Les maîtres d'ouvrage entendent également poursuivre les échanges initiés avec les services de l'État, les collectivités locales – commune de Fargues-sur-Ourbise, CCCLG, Département du Lot-et-Garonne, etc. – et les acteurs du territoire afin de travailler au mieux à l'intégration du projet. A titre d'exemple, SWISS KRONO échange régulièrement avec la commune de Fargues-sur-Ourbise dans le cadre de la démarche « Villages d'avenir » dont la commune est lauréate.

Dans le cadre de la « concertation continue » qui se poursuivra jusqu'à l'enquête publique, le site internet (www.concertation-projet-orpinia.fr) restera ouvert pour permettre au public d'y retrouver l'ensemble des documents et ressources mis en ligne pendant la concertation. Il sera actualisé au fur et à mesure de l'avancée du projet, avec la publication d'actualités en lien avec le projet, de nouvelles études ou de fiches thématiques d'information. Un formulaire de contact sera proposé pour permettre à ceux qui le souhaitent de recevoir par mail toutes les actualités du projet.

Pendant cette période, et en amont des réunions qui seront organisées dans le cadre de la future enquête publique, une réunion publique pourrait être organisée sur le territoire pour proposer un nouveau point d'étape sur l'avancée du projet. L'opportunité de cette réunion complémentaire pourra être discutée avec le garant de la concertation continue, au regard notamment du calendrier de l'enquête publique. Le cas échéant, le contenu de cette réunion serait cadré avec la DREAL afin de s'inscrire en complémentarité de l'enquête publique qui suivra.

L'enquête publique prévue en 2025 offrira ensuite une nouvelle opportunité pour le public de s'informer sur le projet, de donner son avis et d'échanger avec les maîtres d'ouvrage. A cette occasion, l'ensemble de l'étude d'impact sera mis à disposition du public, qui pourra prendre connaissance du projet dans sa version finalisée.

ORPINIA

by  SWISS KRONO

CHAPITRE

5

Les réponses apportées
par les maîtres d'ouvrage
aux questions et
recommandations
des garants

SUITES À DONNER À DES INTERROGATIONS AYANT ÉMERGÉ MAIS N'AYANT PAS TROUVÉ DE RÉPONSES

1. Proposer au public un document synthétique de présentation des différentes autorisations administratives requises pour le projet ORPINIA (ICPE, Directive européenne IED, Loi industrie verte...)

La concertation préalable a permis de présenter au public les différentes phases du projet Orpinia ainsi que la procédure d'autorisation environnementale à laquelle ce dernier était soumis.

Afin de préciser les différentes réglementations incluses dans l'autorisation environnementale, les maîtres d'ouvrage mettront à disposition du public une fiche thématique qui détaillera la procédure d'autorisation environnementale avec les diverses autorisations requises pour le projet Orpinia.

Le document sera mis en ligne sur le site internet de la concertation dans le cadre de la concertation continue.

DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Dans le cadre de la concertation continue prévue au 1^{er} semestre 2025, en amont de l'enquête publique.

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

- Mise en ligne d'une fiche thématique sur le sujet.

2. Préciser (si besoin par une étude) les risques auxquels est exposée l'exploitation de la forêt Landes de Gascogne du fait des évolutions liées au changement climatique et aux risques sanitaires associés pour la sylviculture (dont le nématode du pin)

Dans le contexte du changement climatique, l'exploitation de la forêt des Landes de Gascogne fait face à un certain nombre de défis liés à l'amplification des risques climatiques et sanitaires.

Les événements climatiques extrêmes, tels que les tempêtes, peuvent provoquer des dégâts majeurs, comme ceux déjà observés lors des tempêtes Klaus (2009) et Martin (1999). Des températures plus élevées et des sécheresses prolongées devraient

accroître le risque d'incendie. Ces conditions sont également susceptibles d'affaiblir les arbres, de les rendre plus vulnérables aux maladies et, avec des hivers plus doux, de favoriser la prolifération de certains parasites et de leurs vecteurs.

Ver microscopique originaire d'Amérique du Nord, qui s'attaque aux conifères et qui est déjà installé dans la péninsule ibérique, le nématode du pin impose lui une vigilance accrue pour la forêt des Landes de Gascogne. Le massif est particulièrement exposé en cas d'introduction du parasite, en raison de plusieurs facteurs favorables à sa propagation, comme un climat propice, la présence avérée de son insecte vecteur, le *Monochamus* (un coléoptère), et une vaste surface forestière constituée de pins maritimes.

Selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), la diffusion du nématode est principalement liée au transport de bois ou de végétaux contaminés. Cette menace s'est intensifiée ces dernières années, notamment avec l'augmentation de la demande en copeaux de bois et écorces utilisés pour le paillage ou le compost en agroécologie. La circulation massive de ces matériaux sur le marché européen après les incendies de 2017 dans la péninsule ibérique, partiellement contaminée, et la découverte d'écorces et d'emballages de bois infestés en France en 2018, ont accentué ce risque.

Aujourd'hui, le nématode du pin fait l'objet d'une surveillance renforcée de la part de l'ONF et d'études menées par l'INRAE notamment, au sein de l'unité mixte de recherche Biogeco à Villenave d'Ornon (Gironde).

SWISS KRONO, pleinement conscient des risques liés aux conséquences du changement climatique et à la menace du nématode du pin sur la forêt des Landes de Gascogne, restera attentif aux avancées scientifiques, aux résultats des études en cours ainsi qu'à celles qui pourraient être initiées à l'avenir, afin de pouvoir adapter ses pratiques en fonction des impacts éventuels sur la disponibilité de la ressource.

Au-delà des études précitées, SWISS KRONO pourra se rapprocher de l'ADEME ou d'autres acteurs compétents sur ces questions (SYSSO, etc.) pour apporter des éléments d'information complémentaires qui pourront être communiqués au public.

DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Dès la publication du présent bilan et jusqu'à l'enquête publique prévue dans le courant de l'année 2025.

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

- Si nécessaire, sollicitation de l'ADEME ou d'autres acteurs compétents sur cette question pour compléter les réponses apportées.

3. Réaliser une estimation des besoins humains (ETP), pour garantir l'exploitation forestière à l'échelle du massif des Landes de Gascogne, pour faire face aux travaux des futures éclaircies des peuplements post-tempêtes de 1999 (2^{èmes} éclaircies) et de 2009 (1^{ères} éclaircies)

Selon les chiffres du Memento Agreste « Forêt-Bois Nouvelle-Aquitaine » publié en 2021, la sylviculture et les travaux forestiers associés employaient 3 132 salariés sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine en 2017.

Pour rappel, l'approvisionnement de la future usine Orpinia en phase 1 nécessite 147 000 tonnes sèches de bois rond forestier résineux et 88 200 tonnes sèches de bois rond forestier feuillus.

Afin de réaliser une estimation des besoins humains pour l'exploitation forestière des quantités nécessaires à la future usine, SWISS KRONO s'est appuyé sur les données du Mémento 2023 du FBCA. Selon ce document, un ETP équipé d'une machine de bûche-ronnage assure une production annuelle de 15 000 à 35 000 m³ de bois par an.

Au regard de l'approvisionnement en bois pour la phase 1 de l'usine Orpinia, l'exploitation forestière liée au projet nécessitera donc entre 21,5 et 50 ETP par an.

Plus largement, l'exploitation forestière du massif des Landes de Gascogne – qui compte une superficie de plus de 770 000 hectares et représente une production annuelle de 6 millions de m³ de bois – nécessite aujourd'hui entre 171 et 400 ETP par an.

DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Dès la publication du présent bilan.

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

- Réalisation d'une estimation à partir des données de production SWISS KRONO et des données publiques relatives à l'exploitation forestière du massif des Landes de Gascogne.

4. Dès leur disponibilité, publier les études en cours produites pour le dossier d'instruction (étude hydrogéologique, inventaire biodiversité, nouvelle étude de trafic routier) en prenant en compte les observations de la concertation

Comme annoncé en réponse à la recommandation n°1 ci-dessous, le site internet de la concertation (www.concertation-projet-orpinia.fr) restera actif pour accueillir des actualités liées au projet et les études ou les conclusions d'études qui seront réalisées au fur et à mesure.

Certaines études finalisées lors de la concertation continue pourront ainsi être rendues publiques et mises en ligne, à l'exemple de l'étude trafic qui a été retravaillée à l'issue de la concertation préalable. D'autres études sont encore en cours et/ou sont susceptibles de faire encore l'objet d'échanges avec l'administration et ne pourront ainsi être communiquées avant la phase d'enquête publique.

Dans tous les cas, l'ensemble des études seront présentées au public lors de l'enquête publique prévue en 2025.

DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Dès la publication du présent bilan et jusqu'à l'enquête publique prévue dans le courant de l'année 2025.

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

- Publication des études finalisées sur le site internet, sous réserve de l'accord préalable de la DREAL
- Si nécessaire, rédaction de notes de synthèse sur les conclusions de certaines études pour faciliter leur compréhension par le grand public

5. Publier un bilan carbone du projet ORPINIA incluant l'impact des transports routiers pour l'approvisionnement de l'usine et la commercialisation des produits

Un bilan des émissions de gaz à effet de serre du projet Orpinia a été réalisé par SWISS KRONO, en tenant compte à la fois des émissions directes (scope 1), des émissions indirectes associées à l'énergie (scope 2) et des émissions indirectes associées au transport, aux produits achetés et aux produits vendus (scope 3).

Au regard de ce bilan carbone, **les émissions directes de gaz à effet de serre du projet en phase 1 représenteraient environ 1 189 tonnes équivalent CO₂ par an**. En prenant en compte l'ensemble des émissions indirectes, le bilan carbone du projet s'élève à environ 92 000 tonnes équivalent CO₂ par an.

A noter que les émissions associées au transport ne représentent que 13% des émissions totales du projet.

DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Dès la publication du présent bilan.

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

- Mise en ligne d'une fiche thématique consacrée au bilan carbone du projet Orpinia.

6. Préciser les dispositions envisagées pour une décontamination du site après un éventuel sinistre incendie

Au regard de la nature de l'activité de SWISS KRONO et de la zone d'implantation du projet, la prévention du risque incendie est au cœur de la conception du projet.

La concertation préalable a notamment permis de présenter les principaux moyens de défense incendie prévus sur site, ainsi que le dialogue constant avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS 47) pour identifier les enjeux et organiser les moyens.

En complément de ces premières informations, SWISS KRONO mettra à disposition du public, dans le cadre de la concertation continue, une fiche thématique qui détaillera l'ensemble des mesures de prévention incendie prévues dans le cadre du projet, ainsi que les mesures curatives identifiées en cas de survenue d'un incendie, concernant notamment la protection des milieux.

DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Dans le cadre de la concertation continue prévue au 1^{er} semestre 2025, en amont de l'enquête publique.

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

Mise en ligne d'une fiche thématique dédiée aux mesures de prévention incendie mises en œuvre dans le cadre du projet, incluant notamment la protection des milieux en cas d'incendie.

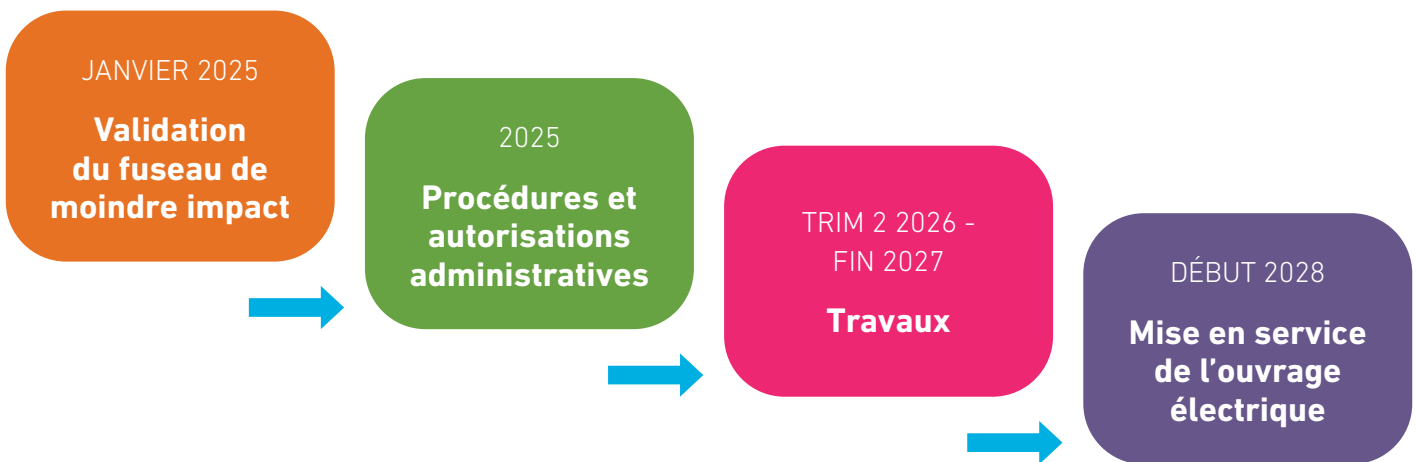
7. Préciser l'articulation entre la concertation « Fontaine » pour la liaison électrique RTE et la concertation continue ORPINIA jusqu'à l'enquête publique

Le projet de raccordement est soumis aux procédures suivantes, selon le calendrier ci-après :

- **Concertation « Fontaine »** : la circulaire ministérielle de 2002 prévoit que les projets de construction des infrastructures de RTE, compte tenu de leur particularités d'implantation, sont soumis à une concertation spécifique, dite concertation « Fontaine », organisée sous l'égide du préfet et impliquant les parties prenantes du territoire : élus, associations, organisations professionnelles et services de l'État. Cette étape vise à retenir l'aire d'étude et le fuseau de moindre impact du projet de raccordement. Cette concertation a été organisée sous forme dématérialisée du 6 décembre 2024 au 7 janvier 2025.

La concertation dite « Fontaine » ne poursuit pas le même objectif que la concertation continue. Cette dernière est une concertation publique qui vise à informer l'ensemble des publics sur l'avancée du projet à la suite de la concertation préalable, tandis que la concertation « Fontaine » est spécifiquement destinée aux acteurs.

- **Évaluation environnementale** : le projet de création de la liaison souterraine 63 000 volts de raccordement et le projet de création de la future usine SWISS KRONO sont considérés comme un « projet unique ». La liaison souterraine est donc intégrée à l'évaluation environnementale portée par SWISS KRONO, c'est pour cette raison qu'elle a également été traitée lors de la concertation préalable.
- **Déclaration d'utilité publique (DUP)** : elle sera sollicitée auprès des services de l'État afin de prononcer le caractère d'intérêt général du projet de raccordement de SWISS KRONO.
- **Consultation technique** : pour la construction d'une liaison souterraine et en application de l'article R.323-25 du code de l'énergie, RTE lancera, préalablement à la réalisation de ces travaux, une consultation technique des maires, des gestionnaires des domaines publics et des services publics concernés par le projet.



RECOMMANDATIONS PORTANT SUR LES MODALITÉS D'ASSOCIATION DU PUBLIC, SUR LA GOUVERNANCE DU PROJET, SUR LA PRISE EN COMPTE DES AVIS DES PARTICIPANT.E.S

1. Informer la CNDP des modalités envisagées pour la concertation continue conjointement à la publication des enseignements de la concertation

Conformément à l'engagement pris par les maîtres d'ouvrage de poursuivre le dialogue avec le territoire, un dispositif de concertation continue sera proposé à la CNDP pour assurer l'information et la participation du public jusqu'à l'enquête publique prévue en 2025.

A ce stade, les modalités suivantes sont envisagées dans le cadre de la concertation continue :

- **Maintien du site internet de la concertation (www.concertation-projet-orpinia.fr)** : il restera ouvert tout au long de la concertation continue et sera actualisé au fur et à mesure de l'avancée du projet avec la publication de nouveaux éléments (actualités, fiches thématiques, études, etc.). Un formulaire de contact sera proposé pour permettre à ceux qui le souhaitent de recevoir par mail toutes les actualités du projet.
- **Poursuite des échanges avec les services de l'État, les collectivités locales et les acteurs du territoire** sur les différents sujets abordés lors de la concertation, afin de travailler au mieux à l'intégration du projet (trafic et accès routier, recrutement, sous-traitance locale, etc.).

- **Une réunion publique pourrait également être organisée en amont de l'enquête publique**, pour présenter les engagements pris dans le présent bilan et proposer un nouveau point d'étape sur l'avancée du projet. Les porteurs du projet souhaitent au préalable discuter de l'opportunité de cette réunion avec le garant de la concertation continue, pour tenir compte à la fois des attentes du territoire et des réunions publiques prévues dans le cadre de l'enquête publique qui suivra.

Ces modalités permettront d'assurer la poursuite du dialogue avec les participants de la concertation, et d'assurer une continuité avec l'enquête publique qui sera une nouvelle occasion pour le public de s'informer sur le projet et d'échanger avec les maîtres d'ouvrage.

DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Dès la publication du présent bilan.

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

- Présentation dans le présent bilan des modalités de concertation continue
- Envoi à la CNDP d'une note présentant le dispositif proposé de concertation continue

2. Organiser une réunion publique pour exposer les enseignements tirés et les réponses apportées par les maîtres d'ouvrage au bilan de la concertation

En amont des réunions qui seront organisées dans le cadre de la future enquête publique, une réunion publique pourrait être organisée dans le cadre de la concertation continue, pour faire un point d'étape sur l'avancée du projet. L'opportunité de cette réunion complémentaire pourra être discutée avec le garant de la concertation continue qui sera nommé, en fonction notamment du calendrier de l'enquête publique.

Le cas échéant, le contenu de cette réunion serait cadré avec la DREAL afin de s'inscrire en complémentarité de l'enquête publique qui suivra.

DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Dans le cadre de la concertation continue prévue au 1^{er} semestre 2025, en amont de l'enquête publique.

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

- Organisation et animation d'une réunion publique sur la commune de Fargues-sur-Ourbise
- Préparation du contenu de la réunion avec le ou les garant(s) nommés pour la concertation continue
- Mise en ligne d'un compte-rendu de la réunion sur le site internet de la concertation
- Communication sur l'évènement en amont (actualité sur le site internet, invitation des acteurs du territoire, diffusion d'un communiqué de presse, etc.)

3. Recueillir l'avis de riverains, d'élus et de professionnels de la route sur les nouveaux itinéraires routiers à l'étude afin de prendre en compte les réserves du public sur les itinéraires routiers proposés initialement

Au regard de l'intérêt suscité par les itinéraires routiers envisagés pour la desserte de la future usine Orpinia, cette question sera de nouveau abordée avec les habitants et les acteurs du territoire dans les prochains mois, et ce afin de définir les itinéraires les plus satisfaisants pour l'ensemble des parties prenantes.

Au-delà des riverains, les itinéraires routiers et les éventuels aménagements qu'implique la future usine font l'objet d'ores et déjà d'échanges réguliers avec les services du Département, la CCCLG et les communes concernées.

DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Dans le cadre de la concertation continue prévue au 1^{er} semestre 2025, en amont de l'enquête publique.

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

- Organisation de réunions de travail sur le sujet avec les collectivités du territoire et les parties prenantes impliquées
- Présentation de la nouvelle étude trafic - dans le cadre de la concertation continue (cf. recommandation n°2 ci-dessus).

4. Favoriser dans la concertation continue, la création d'une instance de dialogue au sein de la filière forêt-bois pour garantir les conditions d'un partage équitable de la ressource bois à l'échelle du massif forestier des Landes de Gascogne

Il existe aujourd'hui de nombreuses instances professionnelles dédiées au dialogue entre les acteurs de la filière bois implantés sur le territoire, telles que la FiBois Landes de Gascogne, l'interprofession Forêt Bois Papier à l'échelle locale, le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest (SYSSO) et la Fédération des Industries du Bois de Nouvelle-Aquitaine (FIBNA).

Dans ce contexte, et à l'issue de premiers échanges avec les différents acteurs concernés, il ne semble pas souhaitable de créer une instance supplémentaire à l'initiative du porteur de projet, qui pourrait créer de la confusion au sein des instances existantes.

Cependant, la disponibilité de la ressource en bois demeure une question essentielle qui nécessite bien sûr des échanges réguliers avec l'ensemble des acteurs de la filière, pour garantir une gestion durable du massif forestier. SWISS KRONO réaffirme ainsi son ouverture au dialogue, au sein des instances existantes, pour poursuivre les échanges initiés lors de la concertation préalable.

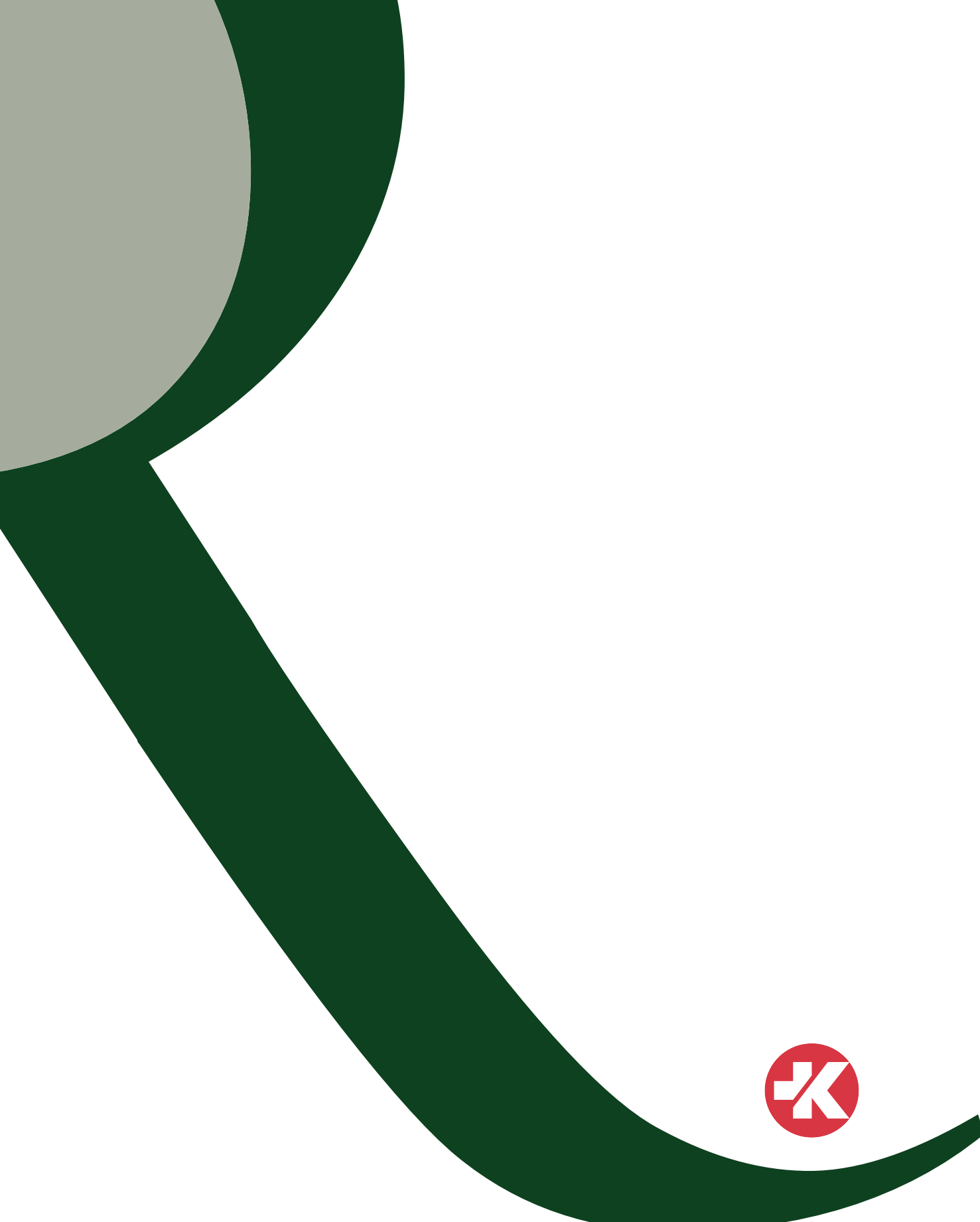
DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS :

Dans le cadre de la concertation continue prévue au 1^e semestre 2025, et plus largement tout au long de l'avancée du projet et, le cas échéant, du fonctionnement de l'usine.

MOYENS MIS EN PLACE POUR TENIR LES ENGAGEMENTS PRIS :

- Participation aux instances de dialogue existantes sur le territoire et aux éventuels groupes de travail qui pourraient être constitués sur le sujet.





2concert - Janvier 2025

CONTACT CONCERTATION

info@2concert.fr

www.concertation-projet-orpinia.fr

